

La Barquette • Le Barthas • Le Basset • Le Bessou • **Castanet le Haut** • Les Clèdes • La Combelle • La Coste • La Croix de Mounis
Le Dévès • L'Espinouse • Fagairolles • Le Fau • Ginestet • Le Mas • Moulières • Le Nougayrol • Olque • Pabo • Le Péras
Le Prat de Cèbe • St Amans de Mounis • La Salesses • Sansac • Sayret • Les Sauzes



Reflets

n°61



Janvier 2024



Bulletin Municipal



JULIEN
Barthez
ARTISAN MAÇON

**MAÇONNERIE
GÉNÉRALE
Neuf & Rénovation**

**CHARPENTE
COUVERTURE
Garantie Décennale**

Tél. : 06 86 10 20 94

ST GERVAIS SUR MARE

email : barthezjulien34@yahoo.fr



Mairie de
Castanet
Le Haut

2 rue de la Mairie

Tél.: 04 67 23 60 49

Fax : 04 67 23 60 31

Mail : castanetlehaut@orange.fr

HORAIRES : lundi : de 14h00 à 17h00

mardi : de 09h00 à 12h00

jeudi, vendredi : de 14h00 à 17h00



n°61

Jan. 2024

Le mot du Maire

SOMMAIRE

- Page 1 :** • **Le mot du Maire**
- Page 3 :** • **Infos Mairie :**
- Travaux en photos
- Page 4 :**
- Etat Civil
 - À partir de janvier 2024, les déchets de cuisine se trient aussi !
 - Le « Reflets » évolue
 - Dénomination des voies publiques et numérotation des habitations
- Page 5 :** - ESPRAD
- Page 6 :** - Verger de sauvegarde
- Recensement de la population
- Page 7 :** - Le Relais Petite Enfance des Hautes Terres d'Oc
- OPAH des Hautes Terres d'Oc
- Page 8 :** - La Croix de Mounis : la première tranche des travaux vient de s'achever
- Page 9 :** • **Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 13 octobre 2023**
- Page 17 :** • **Infos Communales**
- Le passé communal fait des émules
 - Pèlerinage de Saint Eutrope
- Page 18 :** - De Corps et d'Esprit : Laetitia Boissière Aubagnac ouvre les portes du bien-être.
- Page 19 :** • **Infos Associatives**
- Des nouvelles de l'APE du RPIPP
- Page 20 :** - Association « Le Soleil et La Lune »
- A.C.C.A. de Castanet le Haut
- Page 21 :** - Une délégation américaine accueillie par le GIEC du Caroux Espinouse
- Page 22 :** - VAL'S - Association de danses
- Page 23 :** • **Écoles de Pabo et de Plaisance**
- Page 27 :** • **Passé Communal**
- Dans le Cochon... Tout est bon !
- Page 32 :** • **Portrait**
- Christian & Odile Allies - Un couple qui traverse le temps...
- Page 34 :** • **Côté Nature**
- Ajudar la randoleta per faire a la primavera

Madame, Monsieur, Chers administrés,

En ce début d'année le nouveau « Reflets » va arriver. En effet, suite à une réflexion ayant intégré les aspects économiques et pratiques, nous allons passer de la fabrication maison à l'impression professionnelle. Nous resterons sur le principe de trois publications par an. Anthony chargé de coordonner la rédaction est à votre disposition, n'hésitez pas à le contacter pour vos remarques et surtout vos propositions. Ce bulletin vous est ouvert, votre contribution ne peut qu'enrichir le contenu qui est déjà très apprécié des lecteurs, papier et numérique.

Enfin les travaux de la rue du porche au village de Castanet le Haut sont terminés. Un grand merci aux habitants du haut du village et du hameau du Mas pour leur patience et leur compréhension. Nous avons bien conscience de la gêne occasionnée sur une longue période mais nous n'avions, hélas, pas d'autres solutions pour mettre en place une déviation. Quelques explications s'imposent. Nous avons prévu de refaire le revêtement bitume de la Placette. Avant ces travaux nous avons consulté le S.I.V.U Mare et Libron pour nous assurer que des interventions sur les réseaux d'eau et d'assainissement ne seraient pas réalisées sur cette place que nous allions rénover ; nous avons constaté plusieurs interventions sur des fuites. Le verdict est tombé : le réseau d'eau depuis le porche jusqu'à la placette était en très mauvais état avec risque de fuites d'eau à répétition. Il en était de même pour le réseau d'assainissement. La première intervention a été la réfection totale de ces réseaux. Cette opération a été prise en charge par le S.I.V.U. À l'occasion de sa visite annuelle, Kleber Mesquida Président du Conseil Départemental nous a fait remarquer qu'il serait opportun de profiter de cette réfection de chaussée pour poursuivre le dallage d'une partie de cette rue et nous a indiqué que le Département apporterait son soutien financier. Il est évident que nous avons bien volontiers accepté cette proposition. Tous ces éléments justifient les désagréments occasionnés par ces travaux aux riverains et usagers de cette place et de la rue du porche.

Depuis quelques années certains administrés nous avaient sollicité pour la signalétique horizontale de certains chemins communaux pendant les périodes de brouillard. L'entretien des routes communales a toujours été une priorité pour la commune et représente chaque année des dépenses



importantes pour notre collectivité. Il faut tout de même préciser que la Communauté de Communes prend en charge l'investissement et l'entretien de 50% de la voirie communale. La signalétique verticale, horizontale et le déneigement restent à la charge de la commune sur la totalité de la voirie communale. Ce marquage pour le brouillard n'avait jamais été réalisé ; nous avons donné suite à cette demande pour les chemins du Fau, Prat de Cèbe, Ginestet, Le Devès. Ce marquage fait l'objet d'une réglementation précise, c'est la raison pour laquelle il a été réalisé de cette façon. J'espère qu'il apportera une aide précieuse aux usagers qui éprouvaient quelques difficultés pour circuler par temps de brouillard.

Le recensement de la population de la commune aura lieu du 18 janvier au 17 février. Réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et les communes, il permet de savoir combien de personnes vivent en France et sur la commune. Les réponses aux enquêtes sont obligatoires ; elles sont protégées par la loi et restent confidentielles. L'agent recenseur pour la commune est Florence BOUSQUET elle sera munie d'une carte officielle, elle est tenue au secret professionnel. La participation au recensement est un acte civique auquel personne ne peut se soustraire. Je vous remercie de réserver le meilleur accueil à Florence. N'hésitez pas à la contacter elle a été formée pour assurer cette mission.

Il y a des années que nous demandons au Conseil Départemental d'aménager l'aire de repos de La Croix de Mounis. Ce lieu très fréquenté par les automobilistes, motards, chauffeurs routiers, cyclistes est une véritable porte d'entrée de l'Hérault ; il est aussi un lieu de pause quand on arrive au col après la montée. Ce terrain est propriété du Département et il méritait cet aménagement vu sa fréquentation. La première tranche est terminée, il reste encore beaucoup à faire : mobilier, barrières, panneaux d'informations... Nous avons demandé l'installation de toilettes ce qui n'est pas acquis, pourtant quand on regarde les abords on en comprend le nécessité.

Annoncé par le Première Ministre le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, Villages d'avenir vise à accompagner les communes rurales dans la réalisation de leur projets de développement. Piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) Villages d'avenir vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires. Les communes de Castanet le Haut, Cambon et Salvergues, Fraïsse sur Agout, Rosis, et le Soulié ont été retenues par les services de l'Etat « la Montagne Héraultaise ». Village d'Avenir vise à accompagner tout type de projet structurant répondant aux besoins quotidien des habitants ou à amener une dynamique nouvelle dans la commune. Cette labélisation va

nous apporter un appui important à la recherche de financements pour notre projet de réhabilitation d'un îlot de ruines au sein du village de Castanet le Haut. Ce projet important pour notre commune s'inscrit dans notre volonté de restauration du patrimoine bâti. Il va aussi compléter notre offre locative avec deux logement de type F4 destiné à l'accueil de nouveaux habitants. Comme je l'avais évoqué précédemment nous sommes accompagnés pour ce projet par le CAUE et Hérault Ingénierie. Le cabinet d'architecture retenu nous a proposé plusieurs options de projet, l'une d'entre elle a été retenue, l'architecte va nous proposer un avant-projet prochainement. Comme nous nous étions engagés le projet sera présenté à la population.

Comme les années précédentes, nous avons pensé à nos aînés en leur offrant une petite attention ; nous avons également prévu le traditionnel repas, la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement. Je remercie l'ensemble de l'équipe municipale pour son implication dans la vie de la commune. Je remercie le personnel communal : Sylvie, Florence, Christophe, Maria, Agnès pour leur professionnalisme et leur disponibilité au service de la commune et des habitants.

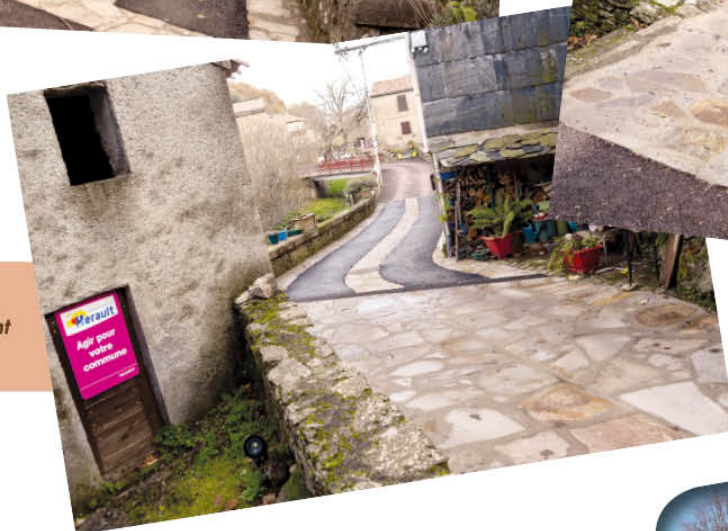
En ce début d'année je vous adresse à titre personnel et au nom de l'ensemble des élus et salariés de la commune, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année à vous, vos familles, vos proches et toutes celles et ceux qui vous sont chers. Que 2024 vous apporte en premier lieu la santé, mais aussi le bonheur et la réussite dans tous vos projets.

Max ALLIES.

*Meilleurs Vœux
2024 !*



● Travaux en photos



Les travaux de la rue du Porche sont terminés

Marquage au sol sur la route du Fau. La même signalisation a été réalisée sur les routes de Ginestet et du Prat de Cèbe



Charrette (don de Mme Peyrol) en décoration à Pabo, près de l'arbre de la liberté



● Etat Civil

Décès

M. BRIANT Dominique, décédé le 10 novembre 2023
père de Christophe BRIANT.



● À partir de janvier 2024 les déchets de cuisine se trient aussi !

Toutes les communes adhérentes à « TRIFYL » et donc notre Communauté de Communes, ont mis en place le tri des biodéchets ; un levier supplémentaire pour diminuer et valoriser nos déchets.

Les biodéchets sont principalement des restes de déchets de cuisine (restes de repas, produits alimentaires périmés sans emballage, épluchures, coquilles d'œufs, os, marc de café, sachets de thé etc...)

Notre changement de comportement permettra de limiter un peu plus encore

la masse de déchets et donc de préserver nos ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Pour se faire, dès le 1er janvier 2024, vous pourrez vous rendre en mairie aux jours et horaires d'ouverture, nous vous remettrons des sacs oranges et un bio-seau destinés à récupérer vos biodéchets.

Ces sacs, une fois remplis, devront être déposés dans le bac d'ordures ménagères habituelles ou ils seront séparés par tri optique et recyclés (biogaz, compost).



● Le « Reflets » évolue

Nouvelle amélioration pour le « Reflets », comme vous pouvez le constater sur ce numéro de janvier 2024.

Jusqu'à présent, le bulletin municipal était imprimé, plié et agrafé en mairie. Un travail long, fastidieux et coûteux, d'autant que la pagination a augmenté depuis qu'il a été modernisé. En conséquence, après avoir analysé le temps passé à cette besogne et calculé le coût de revient unitaire du bulletin (étant de 3,70 € jusqu'à présent), l'équipe rédactionnelle et la municipalité ont décidé de stopper cette « fabrication maison » et de faire imprimer le « Reflets » par un prestataire spécialisé. La société Exaprint à Montpellier s'est avérée la mieux placée en terme de rapport qualité/prix.

Il convient de préciser que cette nouvelle option dispensera d'une voire de deux journées de travail dédiées à cette tâche et ne sera pas plus onéreuse. Bien au contraire, puisque cela permettra de gagner de plus d'un euro par exemplaire ! Nous réalisons actuellement 250 tirages, et ce 3 fois par an... Nous vous laissons le soin de calculer l'économie, non négligeable, que cette solution offre, ainsi que du gain notoire en terme de qualité. En prime, nous pourrions vous proposer une couverture différente à chaque numéro !

● Dénomination des voies publiques et numérotation des habitations

Par délibération du 17 février 2016, le Conseil municipal a arrêté la dénomination des voies publiques et le numérotage des habitations.

Même si la majorité d'entre vous sont venus récupérer le numéro de leur habitation, **il reste encore en mairie des plaques de certaines habitations non réclamées à**

ce jour. Afin de faciliter le travail des différents services publics (la poste, E.R.D.F, le cadastre, France télécom etc...) et privés, nous vous invitons, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à venir retirer en mairie votre numéro. Nous vous en remercions.





ESPRAD

Equipe Spécialisée de Prévention et Réadaptaton A Domicile

Maintenir son autonomie à domicile avec un maximum de sécurité

LA PRISE EN CHARGE :

- **Ergothérapeute :**
Séances de ré-entraînement aux actes de vie quotidienne (toilette, prévention des chutes, aménagement du logement. Conseils d'utilisation de matériel et de financement auprès de la personne et des aidants.

- **Professeur APA :**
Séances de maintien d'activité et travail adapté, améliorations des capacités physiques, travail de l'équilibre.

- **Aide-soignant :**
Séances de réautonomisation.

- **Réévaluation à 6 mois**

L'ESPRAD est une équipe mobile pluridisciplinaire du Centre Hospitalier de Bédarieux dont le but est de favoriser le maintien à domicile sans frais pour l'USAGER.

LES OBJECTIFS :

- Favoriser le maintien au lieu de vie
- Éviter les hospitalisations
- Evaluer et réduire les facteurs de chutes
- Accompagner les aidants

● Équipe spécialisée en prévention et réadaptation aide à domicile (esprad)

Ce nouveau service de l'hôpital de Bédarieux étend son secteur d'intervention hors hôpital pour se rendre chez les demandeurs qui ont besoin d'aide au quotidien.

Notre commune bénéficie de ces services sans frais pour les demandeurs. Pour être éligible plusieurs critères :

- Avoir au moins 60 ans
- Faire partie du CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) ; c'est le cas pour Castanet le Haut
- Sur prescription médicale

Vous trouverez ci-dessous la plaquette qui vous donnera toutes les infos nécessaires si vous souhaitez en bénéficier.

L'EQUIPE :

- 1 Médecin hospitalier
- 1 cadre de santé
- 1 ergothérapeute
- 1 professeur activité physique adaptée (APA)
- 1 Aide soignant

LES INTERVENTIONS :

16 séances maximum par an au domicile de la personne, selon les besoins après évaluation de la cadre de santé et de l'ergothérapeute.

MODALITES DE PRISE EN CHARGE

- Visite à domicile de l'ergothérapeute et de la cadre de santé
- Evaluation du lieu de vie, de la personne et des risques de chutes
- Etablissement d'un programme personnalisé de réhabilitation au domicile. 1 à 2 séances par semaine selon besoin : prévention des chutes, essai d'aides techniques, activités de vie quotidienne...
- Contrat d'engagement signé

QUI PEUT ACCEDER A L'ESPRAD ?

- Toute personne de plus de 60 ans
- Résider sur le territoire Grand Orb
- Présenter une perte d'autonomie ou un risque de chute
- Avoir une prescription médicale (médecins traitants, hospitaliers, MPR, médecins coordinateurs EHPAD) intitulée : séances de réhabilitation au domicile par l'ESPRAD

ESPRAD

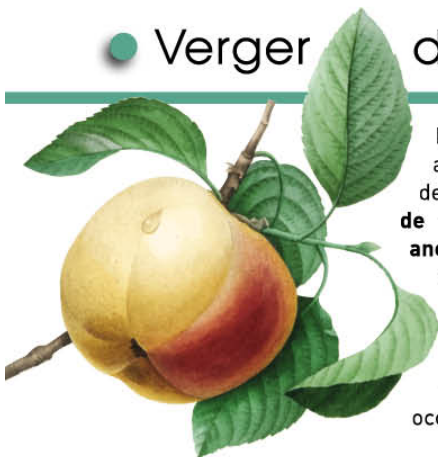
NOUS CONTACTER :

Standard :04.67.95.51.51
esprad@hopital-bedarieux.fr

Parlez-en à votre médecin qui saura vous conseiller



● Verger de sauvegarde



Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc a lancé un appel à candidatures à destination des communes pour proposer l'**implantation de vergers de sauvegarde de pommiers anciens**. Notre commune s'est positionnée en faveur d'un tel projet et à notre grande satisfaction, a été retenue. Malheureusement, il y a eu des pertes importantes sur les jeunes plants greffés, à cause du gel de l'hiver 2021 ce qui a occasionné du retard sur ce projet.

Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre et **nous allons prochainement accueillir ces jeunes plants qui seront plantés sous l'école de Pabo sur un terrain aménagé récemment**. Les enfants de notre école, avec Mme Monti l'institutrice, ont souhaité s'associer à ce projet pédagogique qui permettra la sauvegarde de variétés typiques de notre territoire.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces plantations au fur et à mesure.

● Recensement de la population

Cette année, Castanet le Haut réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024 et ce jusqu'au 17 février 2024.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **24 JANVIER 2024 ?**

Contactez la commune :

castanetlehaut@orange.fr ou au 04-67-23-60-49

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population - comme le sexe, l'âge, la profession ou encore les moyens de transport utilisés pour se rendre sur son lieu de travail, mais aussi les conditions de logement (taille, nombre de pièces, année de construction). Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France. Autant d'informations qui ne sont pas sans conséquences tant au niveau local que national. Ces données servent notamment pour les décisions publiques en matière de logement, d'éducation et de santé. Aussi, les réponses à cette enquête sont

obligatoires. Remises à l'INSEE, elles sont protégées par la loi et restent confidentielles. Les foyers concernés par cette enquête recevront la visite d'un agent recenseur muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Pour notre commune il s'agit de Florence BOUSQUET. Il vous appartiendra de remplir les documents remis par l'agent recenseur et de les lui restituer. La participation au recensement est un acte civique. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis. Les réponses restent strictement confidentielles et les renseignements collectés ne peuvent être utilisés qu'à des fins statistiques et sous le couvert de l'anonymat. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) veillera au respect de la confidentialité des données.

Les résultats du recensement sont essentiels.

Ils permettent de :

- **Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune** : répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- **Définir le nombre d'élus au conseil municipal**, le mode de scrutin...
- **Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs** (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie de Castanet le Haut.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

● Le Relais Petite Enfance des Hautes Terres d'Oc

Le pôle territorial des Hautes Terres d'Oc regroupe la communauté de communes des Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc et la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux. Ensemble, ils poursuivent le développement d'un service public de la petite enfance avec l'accompagnement précieux de la Caisse d'Allocation Familiale **pour apporter un soutien aux familles en offrant des modes d'accueil de qualité et faire de l'épanouissement de l'enfant une ambition commune.** Ainsi, un Relais Petite Enfance (anciennement nommé Relais d'Assistants Maternels) a été créé en 2008 par Hautes Terres d'Oc.

Le Relais Petite Enfance (RPE) des Hautes Terres d'Oc, c'est quoi ? Le RPE est un service itinérant et gratuit. C'est un lieu d'informations, de rencontres, d'échanges pour les parents ou futurs parents et les professionnels de la petite enfance (notamment les assistants maternels agréés). Pour renforcer sa mission d'information et d'accompagnement des parents pour accéder aux modes d'accueil du jeune enfant (0-3 ans), le RPE devient le **«Guichet Unique»** : seul interlocuteur pour toute information en lien à la petite enfance. Il identifie l'offre d'accueil la plus en adéquation avec les besoins des familles et de leur enfant en complétant **une fiche de renseignements** à destination de tous les modes d'accueil de leur choix.

Pour tous parents ou futurs parents du territoire en recherche de modes d'accueil, un seul contact à retenir : **06 18 59 62 33 / rpe@hautesterresdoc.fr**

OPAH des Hautes Terres d'Oc

Améliorer son habitat : des aides existent

Travaux d'économies d'énergie, de maintien à domicile, de remise sur le marché locatif, de logements très dégradés...

Contactez-nous : 05 63 74 29 29 / opah@hautesterresdoc.fr ou habitat@hautesterresdoc.fr
27 Avenue du Sidobre 81260 BRASSAC

Témoignages

Valentin, 25 ans, propriétaire bailleur

Brassac

"Propriétaire d'un bien inoccupé, j'ai décidé de le réhabiliter en vue de le louer"

- Travaux : Mise aux normes (électricité, chauffage, isolation, plomberie...) : 45 443€
- Aides : 15 617€ (34% du projet)

Jacqueline, 70 ans, propriétaire occupant

Murat-sur-Vèbre

"Bien accompagnée, bien conseillée, de réelles économies d'énergie"

- Travaux : chauffage, isolation des combles : 18 807 €
- Aides : 10 009 € (53% du projet)

Kevin, 25 ans, propriétaire occupant

Espérausses

"J'ai rénové entièrement une vieille bâtisse pour en faire ma résidence principale"

- Travaux : Mise aux normes (électricité, chauffage, plomberie, isolation...) : 99 012 €
- Aides : 31 500 € (32% du projet)

Jacqueline, 83 ans, propriétaire occupant

Lacrouzette

"J'ai remplacé ma baignoire par une douche extraplate. Le projet a été financé à 100% grâce au financement complémentaire de la caisse de retraite." Cette aide varie d'une caisse à l'autre en fonction des revenus des ménages.

- Montant des travaux : 6759€
- Aides : 6759€ (100% du projet)

Les étapes de mon projet

Contact avec l'OPAH
Vérification de l'éligibilité

Visite du logement par
l'équipe OPAH

Réalisation de l'étude
énergétique par le thermicien

Montage du dossier

Dépôt et instruction du
dossier par les financeurs

Travaux par les
professionnels RGE

Visite après travaux et
versement des subventions

● La Croix de Mounis : la première tranche des travaux vient de s'achever



Comme vous avez pu le remarquer, des travaux ont été réalisés au belvédère du col de la Croix de Mounis afin de structurer cet espace très fréquenté, véritable « porte d'entrée » du Département de l'Hérault au panorama remarquable.

Des aménagements qui se sont révélés nécessaires face aux répétitions d'incivilités multiples sur ce site : dépôt d'ordures, de gravas, d'encombrants, de papiers, de déjections... dégradations des barrières et du mobilier...

Bref du grand n'importe quoi !

Les lieux appartenant au Département, la commune ne pouvait pas intervenir directement. Alors, forts de ce constat déplorable, le maire et la municipalité ont averti le Président du Conseil Départemental, Kléber Mesquida et la Vice-Présidente, Marie-Pierre Pons, qui se sont rendus sur place en début d'année, actant une restructuration en deux phases.

La première tranche, effectuée par la société EIFFAGE, a permis de réaliser un parking pour les automobiles ainsi que pour les motos et de matérialiser un cheminement piétonnier permettant d'accéder à la table d'orientation et aux tables de pique-nique, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Le tout en essayant de réduire au maximum l'impact écologique de ces travaux. D'une part sur l'environnement immédiat, comme les buis, la pelouse sèche et les orchidées présents sur le site et qui ont été préservés au mieux. D'autre part, au niveau du choix des matériaux (sable compacté, béton désactivé...) et en privilégiant les fournisseurs les plus proches du chantier.

L'an prochain, la deuxième tranche de ces aménagements concernera le mobilier en dur (3 tables de pique-nique sont prévues), la mise en place de panneaux d'information sur la flore, la faune, la géologie, l'histoire de la croix de Mounis... qui viendront agrémenter les cheminements piétons. Deux aires de stationnement pour les camions seront également créées. L'installation de toilettes sèches est aussi à l'étude.

Voilà qui, au final, devrait davantage responsabiliser les visiteurs quant à l'intégrité des lieux. C'est tout ce que nous espérons ! À suivre...



● Procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 13 octobre 2023 Ouverture de la séance à 20h30

Ordre du jour :

- 1 - DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2023
- 2 - DÉLIBÉRATION : CCMLHL - MISE À DISPOSITION DE GARDES CHAMPÊTRES
- 3 - DÉLIBÉRATION : ONF – ETAT D'ASSIETTE 2024 DES COUPES DE BOIS
- 4 - DÉLIBÉRATION : ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- 5 - DÉLIBÉRATION : PARC ÉOLIEN CAP ESTÈVE – CONVENTION D'ACCUEIL D'UNE MESURE PAYSAGÈRE
- 6 - DÉLIBÉRATION : MAISON MÉDICALE – AVENANT N°1 À LA CONVENTION
- 7 - DÉLIBÉRATION : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES
- 8 - DÉLIBÉRATION : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – MODIFICATION
- 9 - DÉLIBÉRATION : RESTRUCTURATION D'UN ÎLOT DÉGRADÉ - CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE
- 10 - DÉLIBÉRATION : CCMLHL – MODIFICATION DES STATUTS
- 11 - QUESTIONS DIVERSES

Dans la cadre de ses délégations Mr Le Maire informe le conseil avoir pris les décisions suivantes depuis le dernier conseil du 1er juin 2023 :

- 1° Décision du maire n°2023-002 : Demande de subvention à Hérault Energies pour les menuiseries des bâtiments de Fagairolles
- 2° Décision du maire n°2023-003 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le mur de soutènement du terrain de tennis
- 3° Décision du maire n°2023-004 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la rue du Porche à Castanet
- 4° Décision du maire n°2023-005 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la mise en place d'une signalétique sur 3 chemins communaux
- 5° Décision du maire n°2023-006 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du programme FAIC 2023
- 6° Décision du maire n°2023-007 : Montant du loyer du logement 8 rue du Mail à Pabo

1 - DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2023

Considérant qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1er juin 2023

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** ce document.

2 - DÉLIBÉRATION : MISE À DISPOSITION DE GARDES CHAMPÊTRES PAR LA CCMLHL

Monsieur le Maire informe le conseil que le garde champêtre et l'agent de surveillance de la voie publique ont été recrutés par la Communauté de Communes. Toutes les habilitations ont été obtenues, ils sont donc opérationnels depuis le 1er octobre 2023. Il demande donc de confirmer la date à laquelle la commune s'engage à les prendre en charge et de préciser le nombre de jours d'intervention sur le territoire communal.

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63 ;
VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
VU le titre II livre V du code de la sécurité intérieure
VU la délibération du 27 juillet 2023 informant le Conseil Communautaire de la présente mise à disposition ;
CONSIDERANT que le service de garde champêtre sera composé d'un garde champêtre et d'un agent de surveillance de la voie publique.
CONSIDERANT que leur arrivé au sein de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (CCMLHL) est prévue le 1er octobre 2023
CONSIDERANT que cette mise à disposition pourrait apporter une sécurité supplémentaire sur le territoire, un contrôle de la réglementation avec la possibilité de verbaliser le stationnement, la divagation des animaux, le dépôt sauvage d'ordures entre autres

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention, demande d'en délibérer et de confirmer le nombre de jours d'intervention sur la commune.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **ACCEPTE** la mise à disposition de gardes champêtres par la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (CCMLHL).

- **ACCEPTE** les termes de la convention annexée à la présente

- **ACCEPTE** la proposition initiale de UNE journée par mois répartie en DEUX demi-journées, qui pourront être modulées à la demande, d'intervention sur le territoire communal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette mise à disposition.

3 - DÉLIBÉRATION : ONF – ETAT D'ASSIETTE 2024 DES COUPES DE BOIS

Monsieur le Maire donne lecture des propositions faites par l'ONF pour la mise à la vente des coupes d'amélioration ou de coupes rases de bois de la forêt communale pour 2024. Il précise que pour les parcelles où seront implantées les deux futures éoliennes, c'est la société qui procède à l'abattage des arbres et c'est l'ONF qui procèdera à la vente. Monsieur le Maire propose aux conseillers de venir sur site le jour où sera procédé le martelage ou la délimitation des coupes. Loïc AUBAGNAC demande ce que représente le total des coupes prévues. Monsieur le Maire ne peut répondre car tout dépend du prix de vente qui évolue régulièrement en fonction de l'offre et de la demande.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. MAGNAN Yoann de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2024 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après

- **PRECISE**, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	UD	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf(ha)	Réglée /Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire
9	5.6.7	AMEL	210	4.69	Réglée	2024	2024	
10	10.14	AMEL	180	3.87	Réglée	2024	2024	
11	2.9	AMEL	110	1.3	Réglée	2024	2024	
15	1.5.7.8	AMEL	500	6.92	Réglée	2024	2024	
15	3.6	RA	800	3.44	Réglée	2024	2024	
16	1.2.9	AMEL	230	3.64	Réglée	2024	2024	
17	12.13	RA	500	2.6	Réglée	2024	2024	
15	1.5.6	EM	230	0.5	Non Réglée	Ajouté	2024	
14	1	EM	60	0.3	Non Réglée	Ajouté	2024	

Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Motif des coupes proposées en ajout et suppression par l'ONF :

- Coupes proposées en ajout pour la création des emprises du parc éolien de Cap Estève

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure.

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites «ventes groupées»), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de «Vente et exploitation groupée» sera rédigée.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

4 - DÉLIBÉRATION : ZONE D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par les services de la Préfecture pour définir une zone d'accélération des énergies renouvelables. Il fait circuler le plan où sont implantées les 6 éoliennes et matérialisées les 2 à venir.

Anthony ALLIES demande si on peut dire que la commune ne veut pas de zone d'accélération des énergies renouvelables puisqu'une zone est déjà impactée et craint qu'à terme le

nombre d'éolienne sur cette parcelle ne cesse d'augmenter. Monsieur le Maire souligne qu'en désignant cette parcelle comme zone d'accélération des énergies renouvelables on ne fait que confirmer la position de la commune qui est déjà ferme de ne pas étendre la zone. De plus, il précise que si des projets de construction de nouvelles éoliennes sont déposés sur cette parcelle, il sera difficile de les accepter puisque le couloir militaire passe au-dessous et que techniquement on ne peut pas rajouter d'autres machines. Anthony ALLIES et Claude CAGNIART s'oppose à la désignation de cette parcelle comme zone d'accélération des énergies renouvelables.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU la loi du 10 mars 2023 qui promulgue l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER) ;
VU les objectifs du Gouvernement d'atteindre 40 % d'énergies renouvelables (EnR) dans la production d'électricité d'ici 2030. Seule une action planifiée et durable dans le temps de l'Etat et des collectivités locales permettra d'atteindre cet objectif
CONSIDÉRANT que la délimitation d'une zone d'accélération de la production des énergies renouvelables permettrait de limiter l'extension des projets, et de les concentrer sur un secteur déjà impacté

Monsieur le Maire soumet une carte du site de Cap Estève et propose de limiter la zone d'accélération à la parcelle communale cadastrée section D n°70 d'une superficie de 101 Ha 53 a 22 ca.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**A la majorité des membres présents ou représentés
 POUR : 8 CONTRE : 2**

- **ACCEPTÉ** de déterminer une zone d'accélération des énergies renouvelables conformément à la loi du 10 mars 2023
- **DETERMINE** le secteur actuel de Cap Estève limité à la parcelle communale cadastrée section D n°70 d'une superficie de 101 Ha 53 a 22 ca.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre et à signer les documents nécessaires à cette mise en place

5 - DÉLIBÉRATION : PARC ÉOLIEN CAP ESTÈVE – CONVENTION D'ACCUEIL D'UNE MESURE PAYSAGÈRE

Monsieur le Maire précise que le rapport de l'enquête publique pour la construction des 2 éoliennes supplémentaires sur le site de Cap Estève impose de maintenir en totalité ou en partie la protection visuelle constituée par le massif boisé situé entre la ferme du Dèvès et les futures éoliennes. Considérant que cette obligation empêche la commune de mettre à la vente les bois de ce secteur, il a été demandé à la société qui va implanter ces 2 éoliennes de prévoir une compensation financière.

Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
Délivrance (m3)	Vente (m3)	Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
		Appel d'Offre	Gré à gré contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
180	210						
	110						
	500						
	800						
	230						
	500						
	230						
	60						

Après négociation, il ressort que toutes ces préconisations doivent être consignées par une convention d'accueil d'une mesure d'accompagnement paysager.

Monsieur le Maire informe qu'une compensation financière sera attribuée concernant la valeur des bois et l'impact sylvicole et une autre pour la redevance foncière. Cette dernière pourrait être échelonnée sur 30 ans, mais qu'il pourrait être demandé de la verser en une seule fois. Anthony ALLIES confirme que, compte tenu du montant et de la durée, il est préférable de la prendre en totalité à la signature de la convention.

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la demande par la Société FERME EOLIENNE DU CAP ESTEVE, détenue par ENGIE Green elle-même filiale d'ENGIE, d'implanter deux aérogénérateurs et un poste de livraison sur la commune, en continuité du parc éolien de Cap Estève existant.

VU la délibération du 27 août 2021 donnant un avis favorable au projet d'implantation d'un parc éolien commun aux communes de Murat sur Vèbre et de Castanet le Haut

VU l'enquête publique qui s'est tenue du 23 août au 23 septembre 2021

VU le rapport du commissaire enquêteur qui demande à la Société FERME EOLIENNE DU CAP ESTEVE de maintenir, en totalité ou en partie, la protection visuelle constituée par le massif boisé situé entre la ferme du Devès et les éoliennes E3 et E4, ainsi que de masquer par une protection visuelle pouvant être assurée soit par l'accroissement naturel du reboisement ou par la création d'un écran visuel l'éolienne E2

CONSIDERANT que ces préconisations doivent être consignées par une convention d'accueil d'une mesure d'accompagnement paysager passée entre la Commune, l'ONF qui est le gestionnaire de la forêt communale, et la Société FERME EOLIENNE DU CAP ESTEVE.

CONSIDERANT qu'une contrepartie financière va être versée à la commune pour compenser la perte sur la vente des bois qui doivent être laissés en place

CONSIDERANT que la note de synthèse a été envoyée à tous les conseillers avec la convocation à la présente réunion, conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** la convention d'accueil d'une mesure d'accompagnement paysager passée entre la Commune, l'ONF qui est le gestionnaire de la forêt communale, et la Société FERME EOLIENNE DU CAP ESTEVE.

- **ACCEPTE** la compensation financière unique et définitive concernant la valeur des bois et l'impact sylvicole pour un montant de 15 000 € et la redevance foncière pour un montant de 15 000 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'accueil d'une mesure d'accompagnement paysager pour le projet d'implantation d'éoliennes

12

6 - DÉLIBÉRATION : MAISON MÉDICALE – AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ENTENTE POUR LA GESTION DE LA MSP

Monsieur le Maire précise que la commune loge gracieusement le docteur qui consulte à la maison médicale de Saint Gervais sur Mare. Une réunion a eu lieu entre les 4 communes qui participent à la gestion de cette maison médicale pour déterminer les conditions de prise en charge de ce loyer et des charges y incombant.

Anthony ALLIES souligne que les efforts faits par les communes doivent être maintenus pour attirer et conserver les médecins dans notre secteur. Max ALLIES et Jean-Paul ALLIES abondent dans ce sens.

Loïc AUBAGNAC confirme que des médecins sont indispensables mais pas à n'importe quel prix. Pour le moment il s'agit du logement mais des participations complémentaires risquent d'être encore demandées et ce n'est pas parce que toutes les sollicitations seront satisfaites que le médecin restera en poste. C'est le cas actuellement. Monsieur le Maire demande si on accepte de prendre en charge le loyer avec les charges ou seulement le loyer. Il donne lecture du projet d'avenant à la convention d'entente pour la gestion du centre médical pluridisciplinaire pluricommunal.

Loïc AUBAGNAC et Pauline FREJAVILLE-SAUVAGNAC s'opposent à la prise en charge par la commune du loyer et des charges du logement du médecin de la maison médicale.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération en date du 16 juillet 2020 acceptant la convention d'entente pour la gestion du centre médical pluridisciplinaire pluricommunal situé à St Gervais sur Mare entre les communes de St Gervais sur Mare, Castanet le Haut, Rosis et St Geniès de Varençal

CONSIDERANT qu'un logement est actuellement mis à disposition gracieusement à un médecin

CONSIDERANT qu'il y a lieu de formaliser cette mise à disposition par un avenant à la convention d'entente qui précise les conditions de prise en charge par les communes du montant du loyer et des charges directes liées au logement (électricité, eau, ordures ménagères).

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'avenant à la convention et demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**A la majorité des membres présents ou représentés :
POUR : 8 CONTRE : 2**

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 à la convention d'entente pour la gestion du centre médical pluridisciplinaire pluricommunal situé à St Gervais sur Mare entre les communes de St Gervais sur Mare, Castanet le Haut, Rosis et St Geniès de Varençal pour la prise en charge du loyer et des charges directes liées au logement (électricité, eau, ordures ménagères).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention

7 - DÉLIBÉRATION : ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – MODIFICATION DU CONTRAT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Hérault concernant le contrat d'assurance des risques statutaires des agents de la commune. Il précise que ce contrat permet le remboursement du salaire brut de l'agent lors de congés de maladie.

Le Centre de Gestion a passé un contrat de groupe avec la société d'assurance WTW. Cette société a fait part de leur décision de changer les conditions de prise en charge et des négociations ont été entreprises entre ces deux organismes. Monsieur le Maire indique qu'il est à l'heure actuelle impossible de rompre le contrat qui court jusqu'en 2025. Il nous est seulement demandé de délibérer sur le taux à appliquer en fonction du nombre de jours de franchise.

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code générale de la fonction publique ;
VU le décret n°85-643 du 26 juin relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;
VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2022, l'établissement est assuré contre les risques statutaires via un contrat souscrit, par l'intermédiaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34), auprès de l'assureur GENERALI et du courtier gestionnaire WTW.

Monsieur le Maire expose :

Que suite aux échanges qui ont eu lieu entre le CDG 34 et le courtier gestionnaire, les résultats du contrat couvrant les risques des agents CNRACL constatés sur l'exercice 2022 impliquent l'activation de la clause contractuelle d'ajustement tarifaire.

A titre d'information, l'assureur souhaitait appliquer une majoration du taux de cotisation à hauteur de 40%, à compter du 1er janvier 2024.

Cependant, afin de limiter l'impact financier de la hausse de la cotisation, le CDG 34 en lien avec le courtier, a obtenu une alternative pour amoindrir l'impact financier de la hausse de la cotisation.

Cette alternative se traduit par une majoration du taux à hauteur de 24%, assortie d'un taux de minoration des remboursements des indemnités journalières comme présenté dans le tableau ci-dessous.

BASE D'ASSURANCE	Choix
Nouvelle bonification indiciaire	X
Supplément familial de traitement	
Indemnité de résidence	
Charges patronales (forfait entre 10% et 60% du TIB+NBI)	
Indemnités accessoires maintenues par l'employeur pendant les arrêts de travail (sont exclus les indemnités attachées à l'exercice des fonctions et celles qui ont un caractère de remboursement de frais)	

Il est précisé que seuls les sinistres survenant à compter du 1er janvier 2024 seront concernés, les sinistres antérieurs demeurant remboursés intégralement. Par ailleurs, les montants des capitaux décès et frais médicaux ne sont pas concernés par cette mesure de réajustement. En outre, dans le cas où une amélioration des résultats serait constatée en 2024, il sera possible de revoir le taux d'indemnisation des IJ.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

• **DECIDE** de maintenir la formule d'assurance pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL à compter du 1er janvier 2024

Les risques assurés sont : Décès / Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / Maternité, adoption, paternité :

FORMULES DE COUVERTURE ET FRANCHISE	Nouveaux taux 2024 couverture des IJ 0 80%	Choix
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	8,56%	
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	8,05%	X
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	7,08%	
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur toutes les indemnités journalières	6,46%	

Le taux s'applique sur l'assiette de cotisation qui est composée des éléments suivants :

Traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension.

Et, de façon optionnelle, tout ou partie des éléments suivants :

BASE D'ASSURANCE	Choix
Nouvelle bonification indiciaire	X
Supplément familial de traitement	
Indemnité de résidence	
Charges patronales (forfait entre 10% et 60% du TIB+NBI)	
Indemnités accessoires maintenues par l'employeur pendant les arrêts de travail (sont exclus les indemnités attachées à l'exercice des fonctions et celles qui ont un caractère de remboursement de frais)	

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

8 - DÉLIBÉRATION : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 mai 2020, rectifié le 27 juin 2022 précisant toutes les délégations que le conseil lui a donné.

Il précise que certaines modifications doivent être apportées pour permettre de traiter des dossiers rapidement sans avoir à réunir en urgence le conseil.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Il donne lecture des délégations qui lui ont été attribuées lors du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020.

Il propose, dans un souci de favoriser une bonne administration communale et de permettre au Conseil Municipal de s'exprimer sur certains points de modifier cette délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

• **DECIDE** de confier à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes

1° Droit de voirie : De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal (5 000 € par droit unitaire), les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

2° Emprunts : De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal (20 000 € de montant unitaire), à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

3° Marchés publics : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil au-delà duquel la transmission au contrôle de la légalité est obligatoire.

4° Locations : De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

5° Assurances : De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

6° Cimetière : De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

7° Dons et legs : D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

8° Biens mobiliers : De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers, jusqu'à 5 000 €.

9° Rémunérations intermédiaires : De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

10° Expropriation : De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.

11° Regroupement scolaire : De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement, au sein du regroupement pédagogique, CASTANET LE HAUT, SAINT GENIES DE VARENSAL, ROSIS.

12° Alignement : De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

13° Droit de préemption : D'exercer au nom de la commune, la renonciation du droit de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ce droit de renonciation à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions de l'article L.211-2 ou au 1er alinéa de l'article L.213-3 de ce même code.

14° Actions en justice : D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

15° Accidents véhicules municipaux : De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 10 000 €.

16° Etablissement public foncier local : De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

17° Diagnostics d'archéologie : De prendre les décisions, mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

18° Adhésion aux associations : D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre et dont le montant ne dépasse pas 1 000 €.

19° Utilité publique : D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L.151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne.

20° Demande subventions : De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions.

21° Autorisation d'urbanisme : De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux uniquement pour les opérations inscrites au budget et pour lesquelles le Conseil Municipal aura approuvé les études d'avant-projet définitif du maître d'œuvre désigné pour l'opération concernée.

22° Protection des occupants habitation : D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

- **AUTORISE** que la présente délégation soit exercée par le premier adjoint en cas d'empêchement du maire dans les conditions fixées à L 2122-18 du code général des collectivités territoriales.

- **DEMANDE** que le Maire, chargé de l'exécution de la présente délibération, rende compte de l'exercice de cette délégation ainsi qu'il est prévu à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **DIT** que la présente délibération Abroge et remplace la délibération n°2022032 du 27 juin 2022.

9 - DÉLIBÉRATION : RESTRUCTURATION D'UN ÎLOT DÉGRADÉ – CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle les différentes réunions qui ont eu lieu pour avancer sur le projet de restructuration de l'îlot dégradé à Castanet. À la suite d'un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre de ce projet, le résultat de la consultation a permis de trouver deux candidats. Un rapport sur leurs compétences techniques et financières a été établi et il est maintenant nécessaire de faire le choix.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de restructuration de l'îlot dégradé à Castanet le Haut, présenté par les services du CAUE et d'Hérault Ingénierie du Département de l'Hérault

VU la procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée restreinte engagée pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour la restructuration d'un îlot dégradé

VU l'appel d'offres déposé et l'organisation d'une consultation entre les entreprises suivantes (Atelier LMD, Studio Jaouen et Vivien Gimenez Architecture)

VU les deux propositions reçues (Atelier LMD et Studio Jaouen) et le rapport d'analyse des offres établi avec l'assistance des services d'Hérault Ingénierie du Département de l'Hérault,

VU les garanties financières et professionnelles que possède l'entreprise Atelier LMD en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à ce projet

CONSIDÉRANT qu'au-delà des garanties financières et professionnelles de l'entreprise Atelier LMD, leur proposition est économiquement la plus avantageuse au vu des critères demandés

Monsieur le Maire rend compte de la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 49 890.00 € HT soit 59 868.00 € TTC

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise Atelier LMD pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour la restructuration d'un îlot dégradé pour un montant de 49 890,00 € HT, soit 59 868,00 € TTC

- **PREND** acte de la signature du marché de maîtrise

d'œuvre passé avec l'entreprise Atelier LMD

10 - DÉLIBÉRATION : CCMLHL – MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Maire informe que la Préfecture a demandé à la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc de modifier les statuts pour faire apparaître clairement l'équipement piscine de la zone d'activité des Bouldouïres qui inclut la piscine de La Salvetat.

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article LS2111-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article LS214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SUITE à la demande de la Préfecture il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, afin de faire apparaître clairement l'équipement piscine de la zone d'activité touristique des Bouldouïres.

L'article A.2.1 est modifié en conséquence : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires et « notamment la zone d'activité touristique des Bouldouïres comprenant la piscine de La Salvetat ».

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **APPROUVE** la modification statutaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc concernant l'article A.2.1 Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires et « **notamment la zone d'activité touristique des Bouldouïres comprenant la piscine de La Salvetat** ».

- **CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre toutes procédures nécessaires à l'adoption des statuts

QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Paul ALLIES demande qui coupe le bois de hêtres au-dessus de la maison de Mme Anne BEC au Prat de Cèbe. Monsieur le Maire précise que c'est la commune qui vend pour une coupe d'amélioration.

- Claude CAGNIART demande si la commune mettra comme chaque année des bois coupés en bord de piste pour les habitants.

Monsieur le Maire précise que cette opération sera reconduite en fonction des demandes enregistrées en mairie.

- Monsieur le Maire précise qu'ENEDIS a envoyé un courrier pour informer qu'il y aura un renforcement du réseau de Castanet et que des travaux seront réalisés sur les postes du Péras et du Prat de Cèbe pour éviter les micro-coupures.

- Monsieur le Maire rappelle les problèmes d'eau potable rencontrés cet été sur le secteur du Péras, Pabo et Castanet. La source Benjamin a connu un très faible débit nécessitant l'apport d'eau par des camions du Département afin d'assurer une continuité de distribution d'eau potable. Merci aux habitants de ces hameaux qui ont pris conscience qu'il fallait maîtriser la consommation et éviter le gaspillage.

Monsieur le Maire informe que lors de la dernière réunion du SIML, il a été constaté que beaucoup de travaux d'investissement doivent être effectués. Un emprunt important a été contracté et la conséquence sera une augmentation de l'eau et de l'assainissement pour 2024.

- Haute Terre d'Oc, dans le cadre du conseil d'orientation énergétique, a fait une étude sur la consommation énergétique des bâtiments communaux. La personne en charge du dossier a rendu un rapport plutôt prometteur. Les dépenses sont assez bien maîtrisées et correspondent à un compromis assez satisfaisant. Des améliorations pourraient être apportées sur l'éclairage de l'école par le remplacement des éclairages actuels par des leds. Ces modifications interviendront au fur et à mesure des interventions.

- Rave-Party. Monsieur le Maire rappelle que cet été 3 rave-party ont été organisées clandestinement sur le site des éoliennes. Pour éviter le passage des véhicules et en accord avec les exploitants des éoliennes, des blocs de pierre ont été installés en urgence. Des réflexions sont en cours pour envisager d'autres possibilités pour bloquer ce site. Un courrier commun avec les communes de Fraisse sur Agout et Cambon a été envoyé en Préfecture et les 4 sénateurs de l'Hérault ont été alertés. Claude CAGNIART précise que ces manifestations sont interdites en Italie et Espagne, d'où l'affluence chez nous.

- Monsieur le Maire rappelle que lors de la visite du Président du Conseil Départemental, Mr Kléber MESQUIDA, et de sa Vice-Présidente, Mme Marie-Pierre PONS, il a été décidé que le Département prendrait en charge l'aménagement de l'aire de la Croix de Mounis. Ces travaux se feront en deux tranches. La première tranche consiste à faire un parking pour voiture et moto ainsi que l'aménagement d'un coin pique-nique. Des poubelles vont être mises en place. La deuxième tranche consistera à mettre en place des toilettes sèches et un parking pour les poids-lourds.

Anthony ALLIES demande que la commune réfléchisse à la pose de panneaux d'informations afin d'informer que la nature est fragile et qu'il est très important de la protéger et de maintenir cette aire d'accueil propre. Il demande également de voir si le socle de la croix ne pourrait pas être refait.

- Monsieur le Maire précise qu'une circulaire sur la communication lors des épisodes cévenols a été envoyée

par la Préfecture. Une information sera publiée sur le prochain bulletin municipal afin de sensibiliser aux gestes élémentaires.

- Monsieur le Maire informe que la commune a candidaté, en commun avec toutes les communes de l'Hérault de la Communauté de Communes, au programme « Village d'Avenir ». Cette démarche permettra d'obtenir un label qui renforcera l'attractivité de nos communes.

- Lors de la panne du réseau de la fibre fin août, Monsieur le Maire a alerté et demandé l'intervention des sénateurs et du Conseil Départemental pour essayer de faire accélérer les travaux de remise en état qui ont toutefois pris plus d'un mois et demi de délai.

- Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux pris en charge par la CCMLHL pour l'amélioration de l'éclairage public, les lampes au Fau seront remplacées par des lampes Led.

- Monsieur le Maire informe qu'à la suite de plusieurs demandes des administrés, l'extinction de l'éclairage pour la saison estivale pourrait être revu. Une nouvelle décision sur les horaires et les mois interviendra avant la nouvelle saison estivale.

- Anthony ALLIES explique la nouvelle formule pour la création du bulletin municipal. Il précise que la mise en page sera toujours faite par Mme Sandrine PEYROT, infographiste, mais que l'impression ne sera plus assurée par la mairie. Une société basée à Montpellier a été contactée et sortira l'impression à un coût inférieur à celui actuel.

- Anthony ALLIES informe qu'il a été, avec Mr Yves PEYROT, agréé par l'Education Nationale pour intervenir dans des écoles pour la mise en place d'ateliers photos.

- Pauline FREJAVILLE-SAUVAGNAC, par l'intermédiaire de Loïc ALLIES informe que l'ESAT de Plaisance en charge de l'entretien des rues du village de Pabo ne fait pas certaines rues. Il faudra faire le point avec l'éducateur en charge de l'équipe.

- Jean-Paul ALLIES va voir avec l'ESAT pour programmer le nettoyage du cimetière de Castanet avant la toussaint et le nettoyage des abords de la rivière. Une intervention avec la pelle sera demandée pour planter les arbres à l'école.

- Roger MARTINEZ demande qu'un point soit fait sur le matériel à acheter pour l'employé communal en prévision du prochain budget.

- Jean-Paul, en charge de l'agent technique précise que les arbres à la stèle de Pabo doivent être taillés. Il est demandé d'avertir les propriétaires des véhicules stationnés sur cette place.

Il précise également qu'il faudra programmer le nettoyage de la châtaigneraie de « Suzette », châtaigneraie communale, qui n'a pas été entretenue cette année.

infos Communales

● Le passé communal fait des émules !

Autres bienfaits du « Reflets », c'est que la mémoire collective refait parfois surface à la lecture de la rubrique « passé communal ». Notamment sur les croix du village répertoriées dans le dernier numéro. Suite à certains témoignages précieux, nous avons retrouvé la croix du Péras, ou du moins ce qu'il en reste.

Quelle grande satisfaction de voir que vous nous faites de plus en plus part de vos encouragements, de vos remarques et/ou de vos critiques toujours constructives, mais qu'également vous prenez part à nos recherches, en fervents défenseurs de notre patrimoine local.

Merci à toutes et à tous !



● Pèlerinage de Saint Eutrope



Le traditionnel pèlerinage de Saint Eutrope aura lieu le **dimanche 28 avril**, avec une petite nouveauté cette année ! Non pas sur le fond, la procession reste la même depuis des temps anciens, mais plutôt sur la forme ! En effet, **la messe sera retransmise en direct, sur grand écran, dans l'église de Castanet**. Ainsi, les personnes étant dans l'impossibilité de monter à la chapelle pourront, de fait, suivre la cérémonie en temps réel et auront tout loisir, ensuite, de se retrouver autour du goûter offert par la municipalité.

Une grande première qui, espérons-le, contentera les fidèles.

On n'arrête pas le progrès !

● De Corps et d'Esprit : Laetitia Boissière Aubagnac ouvre les portes du bien-être dans sa globalité



Envie d'un massage relaxant ? Qui n'en aurait pas besoin en ce temps où le stress est omniprésent. Se faire masser est aussi excellent pour le corps que pour l'esprit. Cela apaise les tensions musculaires et éclaire les idées. Avec Laetitia, praticienne à domicile établie sur la commune, nous vous proposons de découvrir les bienfaits de la massothérapie. C'est parti !

Tout d'abord, pouvez-vous nous décrire le parcours qui vous a mené à Castanet ?

Je dirai que je suis née par « accident » en région Parisienne, mais j'ai grandi du côté d'Aix en Provence. Plus tard, je me suis installée à Montpellier où je travaillais comme assistante d'éducation dans un collège. C'est là que j'ai rencontré Guilhem Aubagnac qui, lui, avait des racines à Castanet où nous passions nos week-ends. A la naissance de ma fille aînée, nous avons pensé qu'il serait mieux pour elle de grandir dans un espace encore sauvage. Et là, nous avons mis définitivement le cap au Nougayrol, dans une maison que nous a donné le papa de mon mari.

Comment en êtes-vous arrivée à cette formation qui vous a ouverte les portes du bien-être dans sa globalité ?

J'étais employée au collège de Bédarieux et déjà, je pensais à me reconverter. Je lorgnais vers le maraîchage et l'apiculture, mais j'ai vite déchanté. Je me suis alors tournée vers un apprentissage aux massages. Deux possibilités s'offraient à moi : soit l'esthétique, qui ne me correspondait pas du tout. Restait la deuxième option : la certification Technicien Spa et Bien-Être. Formation que j'ai suivie sur Montpellier à raison de 3 journées par semaine pendant un an. Dans ce cadre, j'ai pu aborder également les aspects : juridiques, marketing, communication, gestion... pour être autoentrepreneur. De plus, devenir Technicien Spa & Bien-Être, ce n'est pas uniquement savoir masser. Car, afin d'exercer ce métier complet, épanouissant et passionnant, un grand nombre

de compétences sont nécessaires, dont l'anatomie, l'aromathérapie... Ce que j'ai mis immédiatement en pratique lors de mes prestations au centre de bien-être SPA de Lacaune, deux jours par semaine.

Qu'apportent les massages du monde que vous pratiquez et n'est-ce pas un challenge supplémentaire que de rayonner autour de votre petit hameau où somme toute, les gens peuvent ressentir une certaine pudeur quant à cette notion de massage ?

Tout d'abord, j'aimerais préciser que lorsque vous vous faites masser, votre hypophyse produit une hormone appelée endorphine. Niveau santé, elle a un effet antidouleur et aide à apaiser toute sorte de douleurs sur le corps. Elle vous aide également à vous relaxer. Les massages permettent de calmer le stress et la fatigue en favorisant la détente musculaire et le bien-être. C'est aussi ce qui, au niveau de l'esprit, permet de lâcher prise. Je m'efforce de restaurer l'équilibre de chacun(e), en aidant à trouver son centre. D'autre part, pour aborder cette gêne ressentie à dévoiler son corps, les générations actuelles ont dépassé ce cap. Quant aux anciens, je tiens à préciser que le fameux massage Thaïlandais entouré d'un peu « d'érotisme »... est le seul où le patient reste habillé ! En conclusion, J'aimerais préciser que je suis satisfaite d'avoir de bons retours des client(e)s chez qui j'interviens, dans un rayon d'une trentaine de km autour de chez moi.

Alors n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec cette praticienne qualifiée et/ou à faire bénéficier vos proches de bons cadeaux. Destination bien-être assurée sans sortir de chez vous !

06 87 48 13 41 - decorpsetdesprit@gmail.com

<https://decorpsetdesprit0.wixsite.com/decorpsetdesprit>



● Des nouvelles de l'APE du RPIPP

HALLOWEEN

Le 29 octobre 2023, l'Association des Parents d'Élèves des écoles de Plaisance et Pabo organisait pour la deuxième année la fête d'Halloween. **Ce fut un grand succès !**

En début d'après-midi, une trentaine d'enfants déguisés en sorcières, fantômes et monstres divers, accompagnés de leur famille, se sont rejoints devant l'école de Plaisance pour un défilé festif dans les rues de Plaisance et d'Andabre. Ces petits monstres ont récolté en chemin de nombreux bonbons. Ce cortège animé s'est rendu dans la salle d'Andabre où se tenait un buffet sucré. La décoration des gâteaux avait été préparée avec soin par les parents et les enfants.

Après avoir partagé un goûter sur le thème d'Halloween, les enfants ont participé à une gigantesque chaise musicale.

Rendez-vous l'année prochaine.



La Magie de Noël

Le dimanche 17 décembre, l'Association des Parents d'Élèves des écoles de Pabo et Plaisance a participé au marché de Noël de Plaisance.



Cette manifestation qui a réuni une trentaine d'exposants s'est déroulée sous chapiteaux en extérieur.

Sur notre stand, les enfants des écoles présents ont pu participer à la vente de pots à cookies de quatre variétés différentes, des pots SOS crackers à deux goûts dissemblables, des sachets de petits sablés, des papiers cadeaux, pochettes, chaufferettes...

Cette troisième manifestation a été l'occasion de vous retrouver mais aussi d'accueillir un public plus large que les parents d'élèves.

De nombreux visiteurs sont venus compléter les achats de Noël ou encore saluer le père Noël. Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué, de près ou de loin à cette réussite.

Projets à venir

Toutes ces actions serviront à participer au financement du spectacle de Noël, de la kermesse ainsi que la sortie voile et la sortie de fin d'année des deux écoles.

Elles permettent également de venir en soutien financier à certaines actions proposées en classe comme le projet photo, le carnaval, etc...

● Association « Le Soleil et La Lune »

L'association « Le Soleil et la Lune » est basée à la ferme du Devès. Elle vous propose de partager des plaisirs musicaux et des moments de bien être tout au long de l'année et dans différents lieux.

Des ateliers, des stages, des spectacles, des animations et des pratiques visant à l'épanouissement personnel, qui sont autant d'occasions de belles rencontres humaines en toute simplicité et dans la joie et la bonne humeur.

Des moments musicaux grâce aux ateliers de pratique du chant. Si vous êtes intéressé pour la mise en place d'un atelier chanson au village n'hésitez pas à me contacter, c'est ouvert à tous, ce n'est pas une chorale mais l'occasion d'apprendre les techniques de base du chant, de développer sa voix et de chanter en mode karaoké des morceaux choisis dans le style qui vous convient.

On pourrait aussi aborder l'expression scénique et mettre en place un spectacle chaque année.

Et pourquoi pas un atelier sur la relaxation pour se ressourcer et qui peut se faire dehors, aux beaux jours, ce qui permet de profiter de toute l'énergie que peut nous apporter la merveilleuse nature de notre région...

Prochaine animation : **SAMEDI 3 FEVRIER 2024**

Un après-midi musical et gourmand à la salle de la Mairie de Castanet le Haut. « **Faites bouger vos pieds** » avec le duo **Nini & Drum** : Anne au chant et Philippe à la batterie, du frenchy, jazzy, pop, rock il y en aura pour tous les goûts musicaux dans un esprit joyeux et festif. « **Faites sauter les CRÊPES !** » **RDV à partir de 15h30**. Buvette. Entrée libre.



Contact :
Anne Silvestre Cagniard
06.82.69.24.21
silvestre.anne@gmail.com

● A.C.C.A. de Castanet le Haut



Alain Aubagnac, Président,
les Membres du Conseil
d'Administration,
et les Chasseurs
de l'A.C.C.A. de Castanet le Haut
vous présentent leurs
Meilleurs Voeux
pour la Nouvelle Année.



● Une délégation américaine accueillie par le GIEC du Caroux Espinouse



Les habitants de l'Hérault et d'autant plus ses chasseurs, savent à quel point le massif du Caroux Espinouse est un bien précieux. Ceux qui n'y vivent pas et le découvrent tombent sous son charme. C'est pour cette raison qu'une délégation américaine est venue à la rencontre

du GIEC du CE pour lui proposer un partenariat : des chasseurs américains désireux de rencontrer notre mouflon méditerranéen ont fait la démarche de faire une donation conséquente qui servira exclusivement à l'entretien du massif.

Pendant quelques jours, le Président du GIEC du CE, Alain Aubagnac et les Présidents des sociétés de chasse adhérentes ont exposé leur volonté de préserver le massif et sa faune sauvage. Ils sont allés sur le terrain afin de montrer à Jason Price et Jean-Pierre Bernon les actions menées cette année (notamment du gyrobroyage lourd afin d'ouvrir le milieu). Jason Price, Président du G.S.C./O. (Grand Slam Club / Ovis) est venu en personne directement de Dallas, ainsi que Jean-Pierre Bernon, Président de la F.O.A. (French Outfitters Association) représentant français de la G.S.C./O.

Convaincus du bien fondé de ces travaux, le don a été remis à Alain Aubagnac, lors de la réception de clôture du séjour, en présence des représentants locaux et quelques 50 invités, dans un grand espoir de voir ce partenariat perdurer sur plusieurs années.

Après une courte journée de chasse en battue sur les terrains de l'A.C.C.A. de Mons la Trivalle, la délégation américaine a dû reprendre l'avion, ravie de ce séjour-découverte ! Reste aux guides du GIEC du CE qui accompagneront les chasseurs venus outre-atlantique d'espérer des jours ensoleillés lors de leur chasse à l'approche et **souhaitons maintenant qu'un tel projet motive et rassemble toutes les forces en présence et qu'elles soient sensibles aux actions environnementales menées dans les prochaines années sur leur territoire.**



Sur le massif, depuis les années 50, la déprise agricole a eu pour effet de favoriser la végétation arbustive qui a pour conséquence la fermeture des milieux naturels.

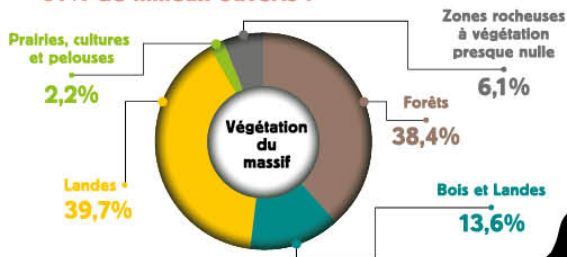


1955

1963

2021

61% de milieux ouverts :



Plus de la moitié des habitats ouverts ont disparu en 50 ans.

Des études menées depuis maintenant de nombreuses années au sein de la RNCFS (Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage), semblent montrer que l'ouverture des milieux par un débroussaillage conséquent (voire de l'écobuage raisonné et contrôlé) permet au mouflon de prospérer dans de meilleures conditions. Ces actions bénéficient aussi à la faune sauvage dans son ensemble.



G.I.E.C.
du
Caroux
Espinouse

● VAL'S

Association de danses



Créée en 2007 par Valérie LAMBERT
Présidente, compétitrice de danses sportives, professeure.

Le But :

- Promouvoir la danse de salon et encourager les personnes à redécouvrir le plaisir de danser.
- Permettre la pratique de la danse de couple à des personnes de tous âges.
- Favoriser la communication et les divertissements entre les adhérents.
- Pour ce faire : donner des cours, des stages d'initiation et de perfectionnement, organiser des concours, des après-midi et repas dansants, des démonstrations, spectacles et ateliers.

LA DANSE... MA PASSION

Les danses en couple

Force est de constater que depuis plusieurs années existe un engouement pour cette activité artistique et sportive. Chacun, en fonction de son niveau et de son envie peut s'abandonner aux joies des danses en couple.

En dancing... Dans les bals et les soirées, pour le plaisir. C'est ce que les professionnels nomment la « Social Dance » (danses de société, danses en couple, danses de salon, ou encore danses rétro).

En école de danse... Pour le plaisir d'une danse bien construite, pour le bonheur de comprendre, pour la musique, pour oublier ses soucis quotidiens, pour s'intégrer à des groupes sains et dynamiques, pour sortir de sa solitude, pour la richesse du contact humain.

En compétition... Ce qui requiert l'apprentissage de figures imposées, d'enchaînements originaux, et qui exige de nombreuses heures d'entraînement.

La compétition est composée de 10 danses exécutées dans le monde entier et classées en 2 groupes :

Les danses standard : (Valse anglaise ou Valse lente, Tango, Valse viennoise, Slow-fox, Quick step).

Les danses latines : (Samba, Cha-cha, Rumba, Pasodoble, Jive).

Et surtout, n'oubliez pas les bienfaits de la danse !

La danse permet de remodeler ou d'affiner sa silhouette dans la bonne humeur. Non seulement on renforce ses muscles, mais on améliore aussi son équilibre et sa posture en stimulant l'oreille interne. Elle favorise aussi l'endurance et améliore la souplesse et le souffle, la concentration et la mémorisation.

Danser permet d'oublier ses soucis, enlève le stress, crée du lien social.

De plus, la médecine préconise la danse de société aux personnes atteintes de maladies neurologiques comme

Parkinson, Alzheimer... notamment avec l'apprentissage et la pratique du Tango.

Au cours de l'année, nous organisons des stages, des soirées musicales et dansantes, des repas et des thés dansants.

Samedi 9 décembre, pour fêter **la Sainte Barbe**, nous avons organisé le dernier goûter dansant de l'année 2023 avec le talentueux accordéoniste Jean-Michel BALAYER. L'après-midi s'est terminé par un apéritif offert par l'association VAL'S.



Hélas, Valérie s'est fracturée le poignet droit. Par conséquent, nous sommes obligés de suspendre nos activités (Cours, stages de danses, thés et repas dansants....) jusqu'au printemps 2024.

Au plaisir de vous voir sur notre piste de danse à :

Lo SWING CAMP VIELH

52 Route de Pabò 34610 LE PÉRAS

Tél : 06 42 95 67 49 / 06 38 18 20 18

mail : danses.vals@hotmail.com



Les écoles de Pabo de Plaisance

Atelier photo

● Ecole de Pabo par Gaëlle Monti.

Le projet « Souvenirs de mon année scolaire » a démarré. La première séance a eu lieu le 9 octobre. La classe a participé à deux ateliers : L'un portant sur le cadrage, l'autre sur la mise en pratique. Au quotidien, les enfants ont deux appareils photo à leur disposition et mettent en pratique les notions théoriques abordées lors des ateliers.

Les élèves préparent aussi activement l'arrivée de la flamme olympique le mardi 9 janvier par les élèves de l'école maternelle de Lamalou les bains. Jeudi 11 janvier, les élèves poursuivront le relais et amèneront la flamme à l'école d'Hérépian.

Les enfants, toujours dans les préparatifs de Noël, ont décoré le beau sapin offert à l'école par l'APE.

Les enfants ont débuté le projet sur l'alimentation avec l'animateur du Cebenna, Olivier Lefebvre. Pendant une matinée, les élèves ont découvert les catégories d'aliments ainsi que leur consommation raisonnée pour être en bonne santé. Des jeux autour des fruits et des légumes ont été proposés, notamment la découverte à l'aveugle de divers aliments. Cette animation a eu beaucoup de succès auprès des enfants.



Décoration du sapin



Jeux autour des fruits et légumes



Préparation des anneaux olympiques

● Ecole de Plaisance par Mayer Boesch.

L'année a bien démarré à Plaisance avec notamment l'arrivée de deux CPs qui passent leurs matinées avec nous, ainsi que l'arrivée d'une nouvelle maîtresse pour remplacer Mme Signoles le temps de son congé maternité.

L'été indien des mois de septembre et d'octobre a permis une jolie transition entre les grandes vacances et le début de l'automne. Les élèves se sont bien remis au travail pour cette nouvelle année scolaire !

En dehors des apprentissages fondamentaux (Mathématiques et Français), nous avons notamment appris à jongler et à jouer de la flûte. Nous avons aussi découvert de nombreux tableaux célèbres et relus beaucoup de contes classiques. Nous adorons aussi nous lire des histoires entre nous et même en écrire !

Après les premières petites vacances, les projets ont également repris :

- Nous avons bénéficié de plusieurs séances pour découvrir nos amies les chauves-souris. Pour cela, nous avons eu l'intervention du Parc Régional de Haut Languedoc, puisque nous sommes en zone Natura 2000 où ces espèces sont particulièrement protégées, mais aussi l'intervention d'un animateur spécialisé de l'association Cebenna.

Une exposition est en préparation, ainsi qu'un article pour le prochain journal !



Les Chauves-souris

- Grâce à la Communauté de Communes Grand Orb, nous avons également bénéficié de l'intervention de deux artistes (une autrice et un musicien) qui sont venus nous aider à écrire une petite fable où nous mettons en scène... une flûte à bec !

Nous allons nous entraîner à mettre en voix cette fable pour la présenter au public d'ici la fin de l'année. Spectacle à venir donc....



● Les 2 écoles

Un après-midi récréatif a eu lieu le vendredi 22 décembre, avec la présentation d'un spectacle « Petit Pataclak », de la compagnie Lugana, la venue du Père Noël et l'organisation d'un goûter par l'APE.



Atelier photo



- Le projet Photo a également été renouvelé cette année, avec l'intervention de Yves et de Anthony, célèbres artistes locaux ! Le but est de prendre régulièrement en photo des scènes de la vie quotidienne de la classe pour garder en mémoire nos souvenirs d'école.

Les élèves ont appris à utiliser les nouveaux appareils, mais ont aussi découvert l'art de choisir son sujet lorsqu'on veut prendre une photo, ainsi que comment cadrer pour le sublimer !



En ce début d'hiver, nous avons pu installer le sapin dans la classe ! Et nous avons eu la chance d'assister à un spectacle de fin d'année à la salle de Plaisance. Merci les parents !

- Enfin, malgré le froid, nous bravons la montagne chaque mardi matin pour nous rendre à la piscine de Lacaune, où nous peaufinons nos techniques de nage pour nous préparer pour les futures baignades estivales ! Heureusement, l'eau y est plutôt bonne.



Petite fable avec l'intervention de 2 artistes



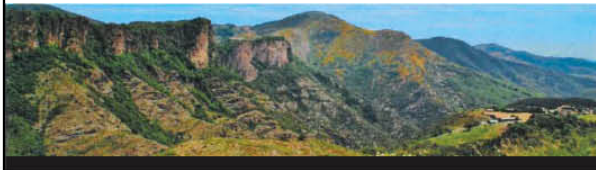
La piscine de Lacaune





Canard • Volaille • Lapin • Agneau
Foie Gras • Conserve • Découpe

Valérie et Thierry AUBAGNAC
22, avenue de Lattre de Tassigny - 81230 Lacaune
06.07.57.55.88 • 05.63.37.91.89
aubagnacvalerie@gmail.com



La Ferme du Devès

- ☀ Table paysanne sur réservation
- ☀ Gîte d'étape et de séjour
- ☀ Accueil social et pédagogique
- ☀ Vente directe œufs et poulets bio
- ☀ Guinguettes et ateliers artistiques
- ☀ Stages de ressourcement



Le Devès par Ginestet - 34610 Castanet le Haut
06 82 69 24 21 • lafermedudevès@gmail.com



MAISON AUBAGNAC
Chips et frites

SAS A.D PATATE
Siege social : 12, rue du mail - Lieu-dit Pabo
34610 Castanet-le-Haut
Tél. : 07 86 31 50 11 - 06 48 81 02 91



40 ans
d'expérience
à votre
service

Artisan PLOMBIER Étienne Messana

Plomberie • Chauffage
Électricité • Climatisation

Ginestet - 34610 Castanet le Haut

06.24.29.21.59

Bois de chauffage
toute dimensions
hetre, chene, etc.
livraison gratuite

Portailier Laurent

élagage
taille douce et raisonnée
démontage dangereux

entretiens de jardin
taille de haie
débroussaillage
évacuation de végétaux
maçonnerie paysagère

portail et clôture
pose de portail
pose de clôture

travaux pelle mécanique
terrassement
fondation
création de chemin
tranchée

Devis gratuit

06 79 07 26 14

laurentportalier34610@gmail.com



Kevin Multiservices

Espaces Verts | Bricolage

06 43 54 59 26
kevinp190258@gmail.com

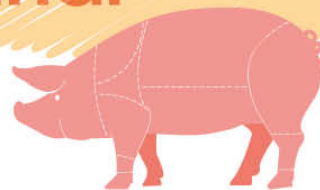
Devis gratuit



Communal

Dans le cochon... Tout est bon !

par Anthony & Dominique Alliès.



Dans ce présent dossier du « passé communal », nous allons vous parler de charcutiers, de charcuterie, et surtout d'une tradition que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître... La « tuaille » du cochon ! Une pratique inscrite à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de France depuis 2012 et fortement ancrée dans la mémoire collective, mais qui, aujourd'hui, viendrait peut-être heurter les esprits chagrins.

En effet, ce qui, autrefois, était dans la normalité et dans la finalité de l'élevage d'une ou de plusieurs bêtes, serait de nos jours très décrié par quelques fervents militants de la protection animale. Un rituel jugé « un peu barbare » pour certains, qui n'ont parfois en bouche que le goût du saucisson industriel. De même, sans vouloir nullement stigmatiser qui que ce soit, nous conseillons vivement aux végétariens, végans et autres âmes sensibles de s'abstenir de cette lecture... gourmande... qui risque de les choquer !

Plus sérieusement, à Castanet-le-Haut, la plupart des habitants qui ont fait perdurer cette coutume affirmaient haut et fort que « dans le cochon... tout est bon ». Et que, fait maison, il a une saveur inégalable !

L'élevage des cochons dans les années 50 au Péras



Un pays de charcuteries... Une richesse de territoire...

Avant de rentrer dans le vif du sujet, petit tour d'horizon de l'art de la charcuterie de montagne et des salaisons, principales richesses du Haut Languedoc.

La pratique de la charcuterie remonte à des temps fort anciens. Ce sont les Romains qui mirent en pratique une certaine façon d'accommoder les viandes et, plus précisément, celle de porc. En France, la profession de charcutier a eu du mal à s'imposer. Ce n'est qu'au 15ème siècle que les charcutiers obtinrent le droit d'être les seuls à vendre de la viande de porc crue, cuite ou apprêtée. Ils

durent attendre le 16ème siècle pour avoir l'autorisation de tuer eux-mêmes les porcs. Jusqu'alors, ils achetaient cette viande aux bouchers.

À Lacaune, la « Mecque » des salaisons (jeu de mot hasardeux, il faut en convenir !) et ses environs, on trouvait 36 entreprises de charcuteries artisanales à la veille de la Seconde Guerre Mondiale. D'anciens ateliers caractérisés par une salle de découpe au rez-de-chaussée surmontée d'un séchoir clos de volets d'aération mobiles sur 2-3 côtés. Après guerre, en 1950, l'apparition des chambres froides et autres réfrigérateurs, et la mise au point de séchoirs à atmosphère contrôlée, fait passer les salaisons au rang industriel. Une cinquantaine d'ateliers justifient l'ouverture d'un abattoir aux normes, en 1968, remplaçant 50 tueries artisanales.

De nos jours, retenons que, sur les secteurs de Lacaune-les-Bains et de Murat-sur-Vèbre :

- Près de 40 entreprises génèrent environ 800 emplois directs.
- Un abattage annuel de 240 000 porcs charcutiers est réalisé aux abattoirs de Lacaune.
- 35 000 tonnes de viande de porc sont transformées chaque année, dont 60% en produits secs (40 000 jambons).

Si Lacaune est ainsi considérée comme la capitale de la charcuterie en Occitanie, c'est que toute une économie tourne autour des jambons, saucissons secs et autres salaisons dont la réputation dépasse les frontières régionales. Un savoir-faire ancestral qui fait partie du patrimoine.

À Castanet le Haut aussi la charcuterie tient une place de choix sur la commune, tant il y avait de commerçants patentés.



Maurice Allié : charcutier ambulant !

Maurice Allié aurait pu prendre le chemin de la mine comme beaucoup sur Castanet. Mais il a préféré se tourner vers le commerce. En l'occurrence, celui de la charcuterie. Dans sa remise il transformait quelques produits comme la saucisse fraîche, sèche, le pâté, les bougnettes... La réglementation sanitaire n'étant pas encore ce qu'elle est devenue aujourd'hui, il était possible de vendre sa propre production. Maurice allait aussi s'approvisionner à Lacau (la famille ayant des origines au Thyôis), pour faire ses marchés : Lamalou, Graissessac, Andabre... Il faut dire que, dans ce milieu rural, les mineurs ne mangeaient pas que de la salade. Loin s'en faut, il leur fallait ingurgiter de la viande et des charcutailles bien grasses !

Décédé en 1978, c'est son fils Christian qui prendra la suite (voir portrait page 32).

Le couple Salas avait des étals bien garnis !

Jeannine, sœur de Maurice Allié, et son époux, Fernand Salas, étaient revendeurs de charcuterie. Domiciliés à Pabo, un peu plus haut que chez Maurice, tous deux avaient la bosse du commerce. Lors de leurs tournées, Fernand travaillait plus vers le pays bas, alors que Jeannine était une habituée du marché de Lamalou-les-Bains où elle avait une clientèle plus huppée et fidèle. Cette femme de caractère, toujours bien mise, avait le don d'accompagner ses ventes d'un sourire, de commentaires aimables, de précieux conseils. Autant de choses qui, avec des produits haut de gamme, faisaient sa réputation !

La charcuterie de la Croix de Mounis

Un établissement implanté à Pabo, tenu par Henri Cros « Catou » et son épouse Yolande « Yoyo ».

Yolande est née à Pabo et, très vite, elle se retrouvera sans famille. En effet, elle perd sa maman à l'âge de 8 ans et son papa à 12 ans. Elle rentre en apprentissage à la charcuterie de Condomines. C'est pendant ce temps de formation qu'elle rencontre un jeune homme pimpant et dynamique : Henri Cros. De fil en aiguille, le couple ouvrira une charcuterie à St Felix de Lodez, où Henri avait des accroches. Mais, pour Yoyo, le mal du pays commence à se faire sentir ! Ils décident de revenir aux sources en faisant construire une maison avec, au sous-sol, une vaste pièce pour élaborer leurs préparations. Ils mettront en place leurs tournées avec deux camions rutilants, travaillant d'arrache pied. A l'époque, Yoyo et Catou recevaient 30 cochons par semaine. Le duo employait Noëlle Cambefort et Suzette Aubagnac (deux sœurs Allié), et un dénommé Poujou Bellamant, qui logeait chez eux.

« Quand nous nous sommes installés avec Thierry, nous avions mis en place la structure pour recevoir nos canards, mais nous ne disposions pas d'espace pour les transformer. Yoyo nous a donc loué sa charcuterie alors désaffectée. Elle a toujours été accueillante, nous prodiguant conseils avisés, aussi bien sur la façon de faire que sur la gestion de l'entreprise. Nous avons ainsi développé des liens forts. D'autant qu'elle savait occuper sa place et n'était pas la dernière pour parler de tout et de rien, avec un vocabulaire loin d'être assez châtié ! », assure Valérie Aubagnac avec beaucoup d'émotion.

Quand le pâté d'Adrien faisait recette !

Nous ne pouvons pas faire l'impasse sur une boucherie-charcuterie qui avait des liens étroits avec notre village. Il s'agissait de la boutique qui avait pignon sur rue à Andabre, où œuvrait Adrien Aubagnac, le frère de Denis, qui avec sa femme Marguerite, tenaient l'auberge du Péras. Ce commerçant dans l'âme, avait épousé Yvette Granier, fille d'Yvonne Allié du Péras, elle même sœur cadette d'Antoine et de Charles. Les liens de parenté ainsi établis, Adrien dont la renommée n'était plus à faire, fabriquait, entre autres, un pâté succulent auquel il avait donné son nom : le fameux pâté d'Adrien que beaucoup appréciaient !

Sur un témoignage de Michel Ollier : le sertisseur des boîtes C'est l'histoire d'une recette au secret bien gardé !

Le lundi soir, au gros de la demande, nous pouvions produire 300 à 350 boîtes par semaine, de ce savoureux pâté d'Adrien, mon beau-père !

Plus tard, la recette fut vendue au CAT qui alors cuisinait toutes sortes de charcuteries et de produits du terroir, préparés par Eliane Allié Sauvagnac. Aujourd'hui elle s'est perdue.

Mais revenons-en à la fièvre du lundi soir ! Après le travail, vers 17h, nous nous arrêtons avec Myriam, à la boucherie de son père. L'après-midi, Yvette et sa mère Yvonne, avaient assemblé la viande de porc, le foie et le gras (que nous étions allés chercher avec Adrien à l'abattoir). Puis Yvonne remplissait les boîtes à la cuillère pour bien tasser le tout. Yvette les faisait ensuite cuire dans une grande lessiveuse placée sur un trépied alimenté par une bouteille de gaz. Je clavais le tout et plaçais les couvercles.

Enfin, Yvonne avait la rude tâche de coller les étiquettes, une à une, en y mettant de la colle avec un petit pinceau. Vous imaginez que pour finaliser 200 à 300 boîtes, ces dames n'allaient pas au lit de bonne heure ! Adrien, quant à lui, pour partir en tournée avec son camion très tôt le matin, prenait déjà un repos bien mérité !

Je suis fier de dire que ce fameux pâté d'Adrien était une affaire de famille car tout le monde mettait la main... au pâté. Un plus qui entraînait, aussi, dans un secret de fabrication bien gardé !

Devant la boucherie/charcuterie d'Andabre en 1970.
De gauche à droite : Adrien, Yvonne, Myriam & Yvette.





La charcuterie de la Croix de Mounis de Yolande & Henri Cros



Hormis ces professionnels, de nombreuses familles tuaient leurs cochons. Ainsi, la « tuaille » avait de nombreux adeptes, des inconditionnels. Mais, au fil du temps, force est de constater qu'ils se sont faits plus rares et l'évènement est resté plutôt dans l'intimité familiale ou autour d'une bande d'amis, avant de disparaître... du moins officiellement !



C'est plus souvent deux ou trois cochons qu'un seul que l'on élevait, dès la fin du printemps, dans la soue ou en plein air. Car on disait que le cochon tout seul déprime. Pour ceux qui avaient la chance de rester à l'extérieur, les fermiers leur plaçaient un « nez-de-porc », pièce métallique fixée sur le groin, pour les empêcher de s'attaquer à l'écorce des arbres, dont le châtaignier, source de revenus importants sur le village.

Jean-Claude Alliès se remémore qu'au Péras, à la fin du printemps, Denis Aubagnac, allait chercher ses cochons à St Pierre des Cats, avec sa vieille 203 camionnette. Lors

du déchargement, l'air hagard, les bêtes renâclaient à rentrer dans la porcherie à l'époque située tout près du pigeonnier, attendant au café. D'autres, à l'instar de Jean Alliès, se tournait plutôt vers Murat et les bêtes étaient enfermées dans une remise où habite, à présent, Marilyn, la fille de René Alliès.

Pendant des mois durant, les cochons étaient engraisés à grand renfort de soupes faites de son et de pommes de terre (les plus abimées de la récolte), cuites dans d'énormes marmites. Un mélange roboratif auquel certains ajoutaient des châtaignes ramassées dans leurs châtaigneraies. Ainsi, il n'était pas rare de voir des bêtes atteindre les 200 kg.

C'était le premier épisode d'une saga qui allait durer jusqu'à l'hiver.

Tuer le cochon pour nourrir les familles

Les anciens recommandaient d'abattre le cochon juste après la pleine lune, de décembre à fin février. Ainsi, à partir du 15 décembre et en janvier ou février, on entendait hurler ce dernier partant pour l'échafaud ! Une exécution programmée et soigneusement organisée de cet innocent dont le seul défaut résidait dans ses qualités gustatives et la conservation de sa viande. Effectivement ça avait l'air barbare mais, à l'époque, cela ne choquait personne. En ce temps-là, Brigitte Bardot ne s'insurgeait pas encore de l'abattage sans étourdissement préalable de l'animal de boucherie et les gens de la campagne avaient toujours connu ce genre de scènes qui ne leur faisaient ni chaud ni froid, habitués qu'ils étaient aux nécessités contingentes de leur vie paysanne.

Tuer le cochon était une fête, parce que ce temps était synonyme d'abondance de nourriture pour toute l'année. L'abattage du porc est aussi un moment important de la vie communautaire, auquel sont liés des comportements et des plaisanteries quasi rituels. C'est également un événement qui donne lieu à des systèmes d'entraide et à des dîners traditionnels.

Le jour du Saigneur

Pour ce faire, le premier à entrer en scène était le saigneur. Ce dernier avait le savoir-faire qui lui permettait de bien placer le coup de couteau à la gorge, au niveau de la carotide, sans que la bête ne souffre. Ce coup net permettait d'obtenir un maximum de sang pour la suite de la transformation. Sans compter qu'il devait développer son adresse lors des étapes de découpage et de désossage, car dans le cochon, toutes ses parties peuvent être valorisées.

Les deux René : saigneurs des couteaux !

Sur le secteur du Péras et de Pabo, c'est à René Alliès des Sauzes qu'est longtemps revenu le soin d'égorger le cochon. Il avait la main sûre et le don du découpage. Un homme fort, aux maxillaires larges et aux yeux couleur d'azur.

Le jour de la mise à mort, il était toujours à l'heure : 7 heures tapantes, portant avec lui tout son matériel : couteaux, hachoir, fusil à aiguiser et, sous le bras, son tablier bleu marine. Un peu essoufflé, un peu solennel, c'était son grand jour.

Saluant l'assemblée, il demandait à voir la bête pour juger de la façon de porter l'estocade ! Quand le goret était maintenu sur le baquet par 4 à 5 paires de bras musclés, il tâta alors la jugulaire et plantait son couteau d'un geste précis. René des Sauzes transmettra son savoir-faire à René Alliès de Pabo.

Sur le plateau, il en était de même. Ici, le rôle de saigneur pour le Fau, la Baraquette, Fagairolles... était tenu par

Marcel Bouisset et Ernest Vabre.

« Mon père Maurice servait de remplaçant ici et là, et prenait cette tâche très à cœur », indique Christian Allies. « Je me souviens aussi des repas qui accompagnaient cette grande fête. Toute la famille, voisins, amis... étaient invités. Le curé, également, à qui on offrait la meilleure part de la bête : le filet mignon ! ».



René Alliès
des Sauzes

Marguerite et Gilles Gace, fille et petit fils de saigneur !

Pendant toute ma jeunesse, j'ai vu partir mon père pour tuer le cochon de famille en famille. Moi, j'ai retenu l'aspect festif de cette coutume qui a perduré jusqu'à la fin des années 90. Papa a abattu sa dernière bête en février 1976. Tout le monde était satisfait du travail accompli. Une besogne, certes ardue, mais qui assurait une année de provision de viandes et autres charcuteries. J'ai aidé les femmes qui, tout l'après-midi, après l'abattage charcutaient avec application et fierté. Un temps où l'entraide et la solidarité étaient bien présentes.

J'ai assisté une seule fois à cette fête du cochon. J'avais une vingtaine d'années et nous habitons Paris. En général, nous descendions voir mes grands-parents lors des vacances d'été, rarement l'hiver, saison du « porc ».

Mon grand-père avait fière allure. De forte corpulence qu'il assumait, il en imposait vraiment. Plus tard, ma fille lui donna le surnom de « gros papé ». Il était réputé pour connaître son « affaire » sur le bout des doigts. La veille il aiguisait ses coutelas et je me rappelle avoir tourné la manivelle de la meule à aiguiser. Il préférait, de toute évidence, les gestes à la parole. Les siens étaient d'une précision extrême. Car, il faut bien le dire, mon grand-père était un taiseux dans le quotidien. Sa rétention de mots était doublée d'une pudeur qui ne faisait jamais apparaître ses sentiments. En ce temps là, on ne s'étendait pas sur ses ressentis. En tous cas, ils ne transparaissaient pas lors de cet acte crucial de la mise à mort.

Quand Marilyn Rabouin Alliès tenait la queue du cochon !

« Tuer le cochon était pour nous, à la fois une nécessité pour assurer les réserves en viande, mais aussi, c'était une grande fête familiale qui se prolongeait sur deux jours. Ma tante Noëlle et son mari, Henri Cambefort, aidé dans l'élevage par mon oncle Moïse, l'aîné de Nissou et d'Henriette, élevaient dans la porcherie 3 cochons répartis comme suit : un pour Nono et Henri, un pour mon oncle Gérard, un pour nous. C'est dire si le jour J, nombreux étaient les personnes présentes, hommes et femmes, pour la mise à mort. 4 ou 5 gaillards allait chercher le condamné qui, sentant le vent tourner, grognait de toutes ses forces. Des cris épouvantables qui me terrorisaient. Ensuite, les rôles étaient distribués. La bête placée sur un grand cornut (baquet en bois), maintenu fermement à la force des gros biceps, le saigneur entrait en scène, coutelas bien aiguisés. Longtemps, ce fût René Alliès des Sauzes qui officiait avant de passer le relais à mon père René Alliès (ironie du sort, ils avaient les mêmes prénoms et noms). Ce dernier cherchait donc la jugulaire tapie dans le cou et y plongeait d'un seul coup plein d'assurance la lame pointue et aiguisée dans la chair palpitante. Le cochon criait toujours et des flots de sang se projetaient par saccades de ce trou, suivant les battements du cœur.

Ce sang était recueilli dans un seau placé sous l'entaille.

Pour la petite anecdote, mon oncle Moïse me demandait de tenir la queue de l'animal, soit disant pour l'empêcher de crier... mais c'était une blague ! Les cris de la bête allaient s'amenuisant au fur et à mesure de son agonie inéluctable. Et dire que c'était jour de fête !

Les femmes arrivaient alors avec une grosse bassine pour recueillir le sanquet auquel elles ajoutaient du vinaigre pour ne pas le faire tourner, remuant le tout avec des cuillères en bois. Passé cette opération, le baquet retourné était rempli d'eau bouillante où l'on plonge la bête, maintenue par des chaînes pour, qu'une fois sortie, on puisse la racler et ôter ses soies.

Puis le cochon était coupé en deux dans le sens de la longueur, vidé de ses entrailles dont aussitôt les femmes s'emparaient pour aller les laver à la fontaine. Ces boyaux dédoublés avec deux aiguilles à tricoter servaient pour contenir les boudins, la saucisse, le saucisson. Ce faisant, ils étaient remplis de viande et de gras hachés menus. Il nous revenait, à nous enfants, de tourner la manivelle de la machine.

Je me souviens qu'à la maison, à Pabo, toutes ces pièces suintantes étaient pendues sur de grandes barres de châtaignier, accrochées au plafond de la salle à manger. Il fallait allumer la cheminée pour parfaire le séchage.



Les jambons, à leur tour, étaient passés au sel afin de les conserver. Là tout le savoir-faire était mis en œuvre pour ne pas que ces pièces maitresses ne périssent !

Le lendemain, c'était la fabrication de la saucisse blanche (faite avec du pain, de la viande, du gras, des œufs et du lait), de la saucisse (viande, gras), des boules de fricandeau (pâté entouré de crépine), de pâté de foie (foie, gorge, poitrine), de friton (langue, oreilles, museau)...

Le repas du soir était somptueux. La veille, les maitresses de maison avaient préparé des oreillettes, des pommes de terre sautées, auxquelles étaient ajoutées de la viande fraîche. L'assemblée était heureuse et joyeuse !

Et, il en était de même dans tous les hameaux de la commune où les habitants étaient très attachés à cette tradition.

Un temps de ma jeunesse que j'ai vraiment apprécié et dont je parle avec une certaine nostalgie en me disant que j'ai eu la chance de l'avoir vécu ».



Les différentes étapes de la «tuaille» du cochon, en décembre 1974 au Péras.



Un savoir faire qui tend à disparaître...

Jadis, tuer le cochon était donc l'un des grands rendez-vous de l'année. Famille, voisins et amis venaient donner un coup de main, du matin jusqu'à la tombée de la nuit, et ce durant 2 voire 3 jours. On travaillait. On mangeait. On bavardait. Et on débouchait quelques bouteilles dans la joie et la bonne humeur.

Une tradition qui, de nos jours, est toujours permise, à condition que le cochon ait été élevé dans la ferme et soit destiné à la consommation familiale, grâce à une dérogation aux règles légales qui imposent l'abattage des animaux d'élevage destinés à la commercialisation dans des abattoirs agréés.

Mais un savoir faire qui est en train de se perdre, pour cause de réglementation sanitaire contraignante et, aussi, faute de main-d'œuvre. Car, à présent, le cochon, il y a plus de monde pour le manger que pour le tuer !

Puisse ce dossier du passé communal faire remonter en vous des souvenir aux parfums évocateurs et au fumet aussi délicieux que ceux qui émanaient des préparations du cochon... **où tout est bon !**





par Dominique Alliès.

Christian & Odile Allies

Un couple qui traverse le temps...

L'heure de la retraite a sonné pour Christian Allies qui a passé sa vie professionnelle (plus de 4 décennies) à vendre de la charcuterie. Un commerce dont il a repris les rênes au décès prématuré de son papa, Maurice, en 1978. Et, si son affaire, au fil du temps, est devenue une institution, cela n'a rien du hasard. C'est un juste retour lié à son charisme, son sérieux et son acharnement parfois. Il en va de même pour son épouse Odile avec qui il s'est associé depuis de nombreuses décennies pour le meilleur, tant au niveau professionnel que privé.

La première chose qui vous frappe lorsque vous rencontrez cet homme jovial, c'est sa voix qui vous donne à réfléchir dès qu'une phrase est formulée. Car le sens de la formule, il l'a en lui. Pas pour faire joli, mais parce que c'est sa façon de se raconter... et peut-être de se protéger !

Né à Pabo, il n'a jamais quitté son pays de Cocagne : Castanet-le-Haut. Fait rare, alors que pléthore de ses copains d'enfance ont migré à la ville, pour leurs études, pour le travail, ou par la volonté farouche d'échapper à une ruralité parfois pesante.

Arrive l'adolescence et la question qui se pose : « *qu'est-ce que tu veux faire comme métier ?* ». Lui n'a pas le temps d'y répondre que déjà son père l'a embauché comme apprenti charcutier. Voilà son destin tout tracé. Pas par lui, mais pour lui.

Un apprentissage bien vite écourté à la mort de Maurice. Un séisme en soi, doublé d'une obligation de s'accrocher pour nourrir sa maman et ses deux plus jeunes sœurs, son frère aîné Max étant déjà rentré à EDF. Il a 17 ans et les années qui suivront seront loin d'être un long fleuve tranquille. En tant qu'ambulancier, pas encore en âge de conduire, Gérard Alliès et Fernand Salas prennent le volant de son camion. A 18 ans, permis en poche, il devient indépendant et songe à assurer ses arrières. D'autant que, pendant 5 années, il sera un travailleur de l'ombre, l'affaire ayant été reversée sur le nom de sa maman, lui n'étant pas encore majeur.

« *Quelque peu amputé de ma jeunesse, car soumis à des contingences familiales importantes, c'est à cette période que j'ai décidé d'enfin rouler pour moi !* », indique-t-il. Traçant son chemin, il rencontre Odile, la sœur de son meilleur copain.

Odile est originaire du hameau des Mathes, près de Condomines dans le Tarn. La charcuterie est également bien ancrée dans sa famille, son oncle versant dedans depuis toujours. Plus tard, elle vient s'installer à St Gervais sur Mare. Elle a 16 ans lorsqu'elle fait la connaissance de Christian, qui deviendra son mari. Et ce dernier d'expliquer, avec tout l'humour dont il fait preuve : « *avec mon épouse cela été pire qu'une paire de chaussures, nous nous sommes essayé plus de 8 ans, pour finir par nous marier... orienté par notre comptable !* ».

Ils s'associent et ne se quitteront plus. En 1992, ils créent leur société. « *Nous choisissons nos produits avec soin et sommes très attachés à la qualité de ce que l'on propose* » détaille Odile. « *Le métier reste assez difficile, s'agissant de s'installer sur les marchés tôt le matin. Ce qui, bien évidemment, n'est pas de tout repos. Nous avons également un service traiteur et notre affaire s'est développée considérablement* ».



Des propos appuyés par Christian, « d'autant qu'après nos tournées, des après-midi et soirées durant, nous nous sommes attelés à construire notre maison sur un terrain au lieu dit « La Coste », que nous avons acheté à une personne fabuleuse : Roger Caumette. Dans la foulée, nous avons retapé plusieurs bâtiments en ruines à Fagairolles, afin d'en faire des gîtes gérés par Odile ». Cette dernière qui ajoute : « A ce titre, il y a 25 ans, nous avons été les premiers à nous inscrire dans la dynamique du Réseau Vert, aidés par le Département. Ce afin de pouvoir nous diversifier ».

Le couple s'est également beaucoup investi dans la vie de la commune, notamment dans l'organisation de la fête de Fagairolles, « des festivités basées sur le sport qui rendaient les anciens heureux », et plus largement dans l'ASL. Pendant des années, Christian s'est aussi occupé avec son tracteur sans cabine de déneiger les hameaux du plateau...

Attaché à la flore, à la faune, aux grands espaces, doublé d'un routard hors pair (il aime à partir en randonnée avec femme et amis), Christian est également lieutenant de louveterie et avoue qu'il a été nourri au biberon de la cynégétique. Une passion qu'il partage notamment avec ses 2 fils, en prônant le respect des autres pour que randonneurs, amoureux de la nature et chasseurs aient chacun leur place.

Quand on lui demande le regard qu'il porte sur notre monde actuel, Christian, égal à lui-même, n'y va pas par

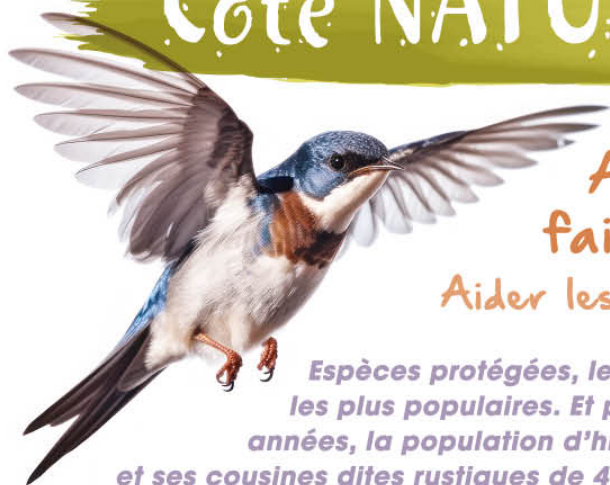


quatre chemins : « au niveau de la charcuterie, nous avons dû nous adapter à de nouvelles méthodes de fabrication, des réglementations sanitaires de plus en plus contraignantes. Mais pas pour aller vers le meilleur des saveurs qui, d'ici quelques années, seront totalement aseptisées. Car lointaine est la période où les préparations avaient ce bouquet d'arômes en toute délicatesse ». Un constat partagé par Odile, qui a pris le relais dans la gestion de leur activité professionnelle. Et Christian de reprendre : « Plus généralement, la bonne question à se poser est « qu'en sera-t-il dans 20 ans ? ». On ne se parle pas assez avec franchise. Les jeunes veulent tout, tout de suite. Il y a beaucoup d'assistés qui semblent ignorer les vies de labeur que nous avons vécues tout comme nos anciens. Et la préservation de l'environnement ? Et l'avenir de notre village ? ».

Des questions de respect et de valeurs sur lesquelles Odile, plus tempérée, ajoute en conclusion « on ne sera sans doute plus là pour le voir, alors autant bien profiter de l'instant présent ! ».

Rassembler, construire, partager... Encore et toujours. Pour aller plus loin. Quand on vous dit que le couple de Christian et Odile Allies traverse le temps !





par Eléna GUTH

Ajudar la randoleta per faire a la primavera

Aider les hirondelles pour faire le printemps

Espèces protégées, les hirondelles comptent parmi les oiseaux les plus populaires. Et pourtant, en France, au cours des 10 dernières années, la population d'hirondelles des fenêtres a diminué de 30% et ses cousines dites rustiques de 40 % (source muséum d'histoire naturelle). L'une des causes principale est la destruction de leur nid ou la fermeture d'accès au site de nidification lors de travaux de rénovation du bâti par exemple.

La construction d'un nid demande à l'hirondelle environ 10 jours de travail après plus de 10000 km de vol pour revenir chez elle. C'est un peu comme si vous ne trouviez pas votre maison en retour de vacances ou que votre maison secondaire ait été calfeutrée ! Mais rassurez vous, chacun peut éviter cela tout en rénovant sa propre maison. Comment ? Grâce à la fabrication d'un nid !

Avant de commencer, voici quelques informations pour mieux connaître votre hôte, construire et positionner au mieux sa future demeure.

Les hirondelles se trouvent en France de mars à octobre en fonction des espèces. Le reste du temps, elles migrent vers des zones équatoriales en Afrique dans leur majorité, mais également en Amérique du sud.

Elles sont insectivores. De l'araignée à la mouche, ce dont elles raffolent... nous fait fuir. Ce sont donc de très bonnes alliées !

Leur nid est généralement positionné Sud Est/Est, hors intempéries et de préférence à l'ombre, à plus de 2 m de hauteur et loin d'endroits accessibles par les rongeurs, fouines, belettes, chats...

Si vous avez des nids chez vous, vous n'avez pas le droit de les détruire mais en cas de travaux, rapprochez vous de la LPO de l'Hérault. Elle vous aidera à trouver un bon compromis.



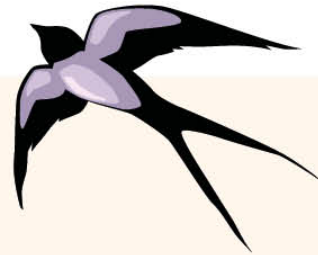


**Il existe différentes espèces d'hirondelles.
En voici les principales par chez nous :**

- **Hirondelles des rochers** : environ 13 cm de long pour une envergure de 30 cm, brun très foncé sur le dessus, blanche en-dessous, queue droite annelée, ailes fines, pointues. Se différencie de sa cousine des rivages par son habitat. Son nid est en forme dealebasse ou de gourde et son ouverture est un petit trou sur le dessus, plutôt habituée à trouver sa place sous des ponts ou .. en bord de falaise, elle aimera aussi vos granges et cabanons.
- **Hirondelles rustiques** : environ 17 cm de long pour une envergure de 35 cm, bleu noir et joue rouge/ocre, visuellement, elle se différencie par sa longue queue fourchue. Son nid en forme de demi-coupe

est disposé sur le plafond d'un bâtiment souvent adossé à une solive ou à une poutre à l'ombre, il est ouvert sur le dessus.

- **Hirondelle des fenêtres** : environ 14 cm de long et 29 cm d'envergure, noir bleuté sur le dessus, croupion bien blanc qui se dessine de loin, queue fourchue légèrement en M, c'est la moins farouche, niche en bord de toiture, sur une avancée, rentre dans un «trou», le dessus de son nid est fermé.



Construction d'un nid d'hirondelle (rocher, rustique) :

Matériel nécessaire :

Deux planches de bois brut (surtout pas traité car serait plus nocif que de ne rien faire) de 30 x 15 cm, une augette en plastique (pour le mélange), un petit saladier d'environ 21 cm de diamètre, mixture pour l'enduit (1/2 saladier de sciure, 1/2 saladier de sable, 1/2 saladier de terre argileuse, 1/2 saladier de plâtre et 3 verres d'eau), des clous (max 3 cm) et un marteau, de l'huile, du savon ou du cellophane (pour badigeonner le saladier avant).

Étapes de construction :

1. Percez les 4 coins d'une planche et les 2 coins de l'autre planche (pour la future accroche au mur).
2. Posez les deux planches côte à côte, en les joignant dans leur longueur.
3. Placez le saladier dessus, préalablement enduit d'huile et de savon (ou de cellophane), faites en le tour avec un crayon à papier et clouez tout le tour (pour solidifier la future structure).
4. Appliquez une couche d'enduit (chaux, argile et paille) épaisse de 1 à 2 cm sur la moitié inférieure du saladier, celle maintenue par les vis, bien recouvrir mais ne pas dépasser le haut. Ne lissez pas, pour que cela ressemble le plus possible à un nid naturel.
5. Laissez une ouverture arrondie en haut du nid d'environ 6 cm de long et de 2,5 cm de haut, pour que les hirondelles puissent rentrer. Pas plus gros, sinon gare aux autres oiseaux charpardeurs ou qui vont y élire domicile.

6. Laissez sécher au minimum 30 mn, puis séparer délicatement les 2 planches et enlever le saladier pour « démouler ».

7. Vissez l'autre planche à la perpendiculaire pour faire le « toit ».

8. Positionnez le nid dans un endroit sec, en hauteur, quasi au plafond ou en bord de solive à l'abri des intempéries et des prédateurs.

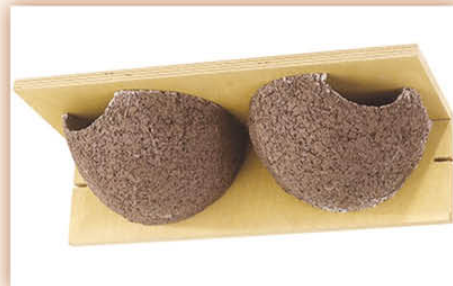
9. Soyez patient, plus d'une année peut s'écouler sans que personne ne vienne l'habiter, il faut d'abord le trouver.

10. **Variante** : faire le moule entier avec une entrée (avec un gobelet par exemple) puis tracer avec une truelle la délimitation au centre avant de faire sécher et de démouler, vous aurez 2 nids !

Tutoriel en image sur internet :

<https://www.youtube.com/watch?v=VWpXHpWkkbE>

Amusez vous bien, le printemps arrive...





AUGE & BURGAT

BEDARIEUX – MAGALAS - LAMALOU

Didier AUGE , Géraldine et Laurent BURGAT /
Agents généraux Axa France
6 square Robert Schuman
34600 Bédarieux
Tel 04 67 95 09 05
N° orias Didier AUGE 07 013 115
N° orias Géraldine BURGAT 07 012 657
N° orias Laurent BURGAT 12 066 036



réinventons / notre métier

Photographie • Site web • Graphisme

Une agence de communication présente sur la commune pour personnaliser votre publicité, sur tous supports, papier ou numérique...

Yves : 07.72.13.00.69 • Sandrine : 06.456.451.55

YSoweb..

GAEC DU BASSET
PRODUITS FERMERS



Lieu dit Le Basset
34610 Castanet le Haut

TEL: 0677159417
gaecdubasset@yahoo.fr

Toutes mes solutions à la maison du menuisier




Standard - Sur mesure - Renovation

L'ESPACE *intégré*

0467231990
82, Avenue Jean Jaurès - 34600 BÉDARIEUX

L'activité de cani-marche est réalisable TOUTE L'ANNÉE !



Baraquahusky

La Baraquette
34610
Castanet le Haut

Portable : 06 72 18 19 55
Mail : baraquahusky@gmail.com

Retrouvez-nous sur 

L'ESPACE *intégré*
Salle d'exposition

Serge GUERRERO
Concepteur en agencement

30 ans d'expérience à votre service




VIDAL Frères

Maçonnerie générale, charpente couverture, ravalement de façade, isolation

81230 Lacaune
Tel : 05 63 37 01 02 / 06 71 91 27 75
Site web : www.maconnerie-vidal.fr




Carnet d'adresses

URGENCES

SDIS34 Pompiers
Centre de Saint Gervais sur Mare
Tél. : 04 67 23 61 07



Électricité
ENEDIS : 09 72 67 50 34

Eau
Syndicat Intercommunal Mare Et Libron
Tél : 04 67 23 60 40 - Fax : 04 67 23 60 40

GENDARMERIE
St-Gervais-sur-Mare
Tous les mardis matin

PHARMACIE
St Gervais sur Mare : 04.67.23.60.42
Murat sur Vèbre : 05.63.37.41.10

ÉCOLES
PABO : 04.67.23.66.87
PLAISANCE : 04.67.23.64.08
Horaires Ouverture • Année 2023-24
Accueil périscolaire : 8h15 - 8h35 • 16h30 - 17h
Accueil scolaire : 8h45 - 12h05 • 13h50 - 16h30
L'école ouvre ses portes 10mn avant le début des cours.

DÉCHÈTERIE ENCOMBRANTS
Déchèteries :
Saint Étienne d'Estréchoux : 04.67.23.76.66
Lacaune : 05.63.74.15.64
La Salvetat : 04.67.97.08.25
Encombrants :
Récupérez et remplissez une feuille de demande de passage à la mairie ou imprimez là à partir du site castanetlehaut.fr.
La collecte des encombrants passera selon le calendrier suivant :

SANTÉ

Maison de Santé Pluridisciplinaire de St Gervais sur Mare

Secrétariat Médecins : 04 67 23 60 51
• Dr Renaud MAUREL
• Dr Chloé LOEFFLER

Cabinet infirmier :
Mme Karine MARQUEZ : 06 32 21 88 12
ASALÉE : 07 54 37 47 73

M Grégory CNIGNIET : 06 27 74 03 41
Cabinet kinésithérapeute ostéopathe : 04 67 95 40 44
Dentiste • M Bruno BALME BERGER : 04 67 95 66 11
Sage-femme • Mme Agnès COUPIAC : 06 80 24 61 37

Agence Départementale de Bédarieux
Assistants sociales du secteur
sur rendez-vous au 04-67-67-47-10.
Mme DURAND Stéphanie et Mme CRIADO Karine

Services de PROXIMITÉ

Epicier :
Jean-Luc SAUMADE :
Jeudi 11h30 à Castanet puis à 12h30 à Pabo

Boulangier :
Viennoiserie BELLOUBET :
Vendredi 11h15 à Castanet puis à 11h45 à Pabo

CALENDRIER DES SERVICES DE COLLECTE DES DECHETS 2024

ONTS DE LACAUNE
ONTAGNE
AUT LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Janvier
Lu Ma Me Je Ve Sa Di
1 2 3 4 5 6 7
8 9 10 11 12 13 14
15 16 17 18 19 20 21
22 23 24 25 26 27 28
29 30 31

Février
Lu Ma Me Je Ve Sa Di
1 2 3 4
5 6 7 8 9 10 11
12 13 14 15 16 17 18
19 20 21 22 23 24 25
26 27 28 29

Mars
Lu Ma Me Je Ve Sa Di
1 2 3
4 5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17
18 19 20 21 22 23 24
25 26 27 28 29 30 31

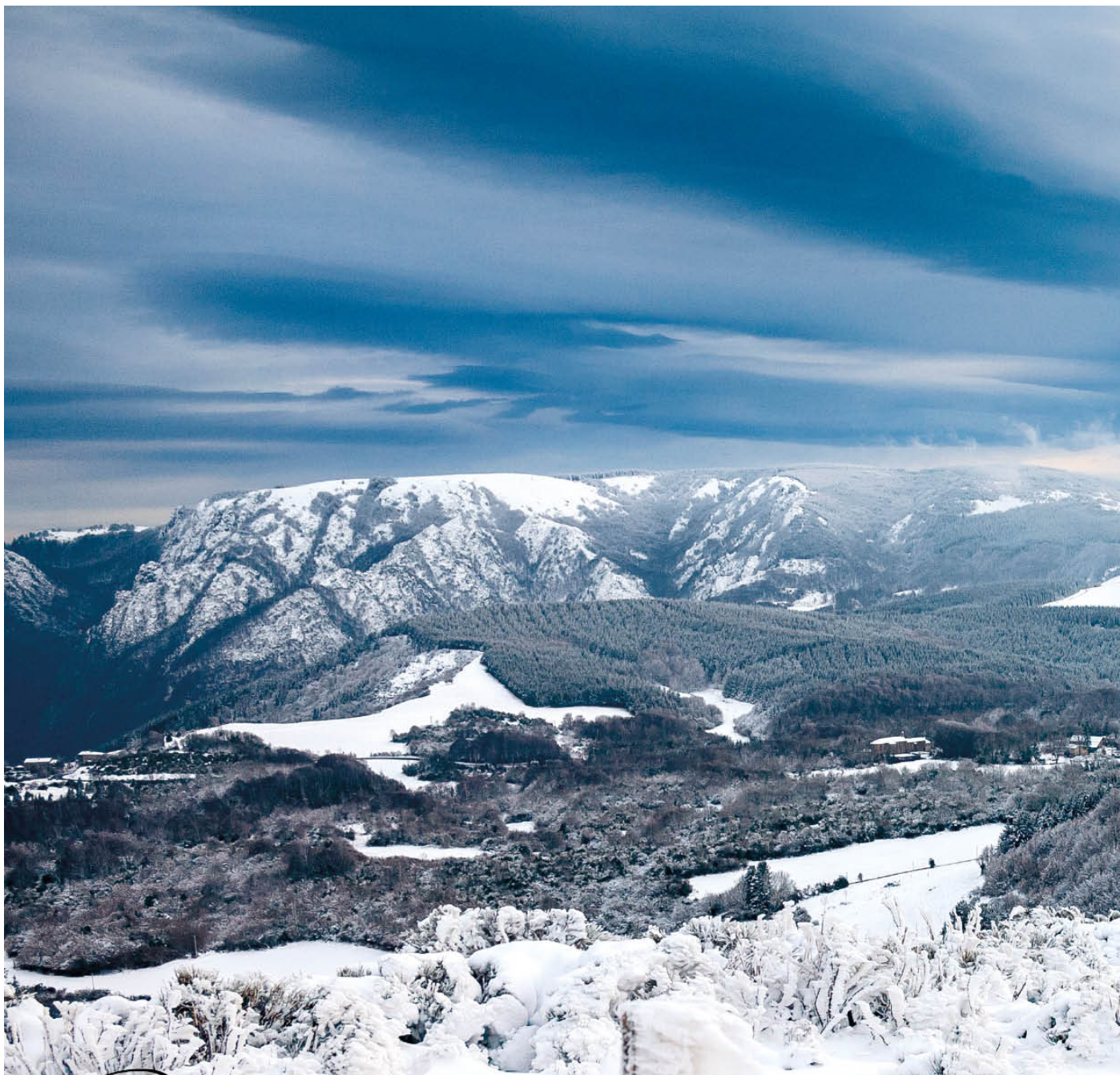
Avril
Lu Ma Me Je Ve Sa Di
1 2 3 4 5 6 7
8 9 10 11 12 13 14
15 16 17 18 19 20 21
22 23 24 25 26 27 28
29 30

Mai
Lu Ma Me Je Ve Sa Di
1 2 3 4 5
6 7 8 9 10 11 12
13 14 15 16 17 18 19
20 21 22 23 24 25 26
27 28 29 30 31

Juin
Lu Ma Me Je Ve Sa Di
1 2
3 4 5 6 7 8 9
10 11 12 13 14 15 16
17 18 19 20 21 22 23
24 25 26 27 28 29 30

Collecte réservée aux objets lourds et volumineux - Règlement départemental en ligne sur www.ccmv.fr

Encombrants secteur La Salvetat (ONDES, COMBRIET, SALVETAT, FRASSE, SUP-AGOUR, LANGUEDOC, LA SALVETAT SUP-AGOUR, LE SIREY)
Encombrants secteur Murat (BARRÈRE, CASTANET-LE-HAUT, MURAT, MURAT SUR VÈBRE, MABES, PÉRE)
Encombrants secteur Lacaune (BÉRALATS, ESPRÉOUX, ESPÉRAUSSES, BARRÈRE-LACAUNE, SARRI-SALVET-LE-CARDEYRES, SENEQU, VIANE)
Encombrants exceptionnels Castanet et Rois (cartons initialement collectés le mercredi avec les cassettes)
Cartons des commérçants Lacaune : tous les jeudis toute l'année (cartons initialement collectés le mercredi avec les cassettes) * Vacances scolaires
* Semaine de lavage des bacs à ordures ménagères lieu le jour suivant ou précédent.
23



Reflets



Directeur de la publication : **Max Allies** - Responsable de la communication : **Anthony Allies** - Coordination éditoriale : **Florence Bousquet** - Conception Graphique : **Ysoweb - 07.72.13.00.69** - Impression : **Exaprint** sur papier certifié PEFC - Equipe rédactionnelle : **Max Allies, Anthony Allies, Dominique Allies, Florence Bousquet** - Rédaction des comptes rendus de conseils municipaux : **Sylvie Aubagnac**



Crédits photographiques : • couverture : **Anthony Allies « L'Espinouse & le plateau de Fagairolles, vus depuis la Serre du Coustel »** • vignettes : **Anthony Allies - Pierre Allies** • pages internes : **Anthony Allies : P2, P3, P8, P17, P19, P24, P25, P32, Henri Allies : P22, Odile & Christian Allies : P32, P33, Pierre Allies : P28, P29, P30, P31, Laetitia Boissière : P18, Florence Bousquet : P3, Henri Cambefort : P27, D.R. : P27, P29, P34, Enfants de l'école de Pabo : P23, Enfants de l'école de Plaisance : P24, P25, Frédéric Lasserre : P8, Yves Peyrot : P20, P21, P23.**

Ont collaboré à ce numéro : **A.C.C.A (Alain Aubagnac), APE du RPIPP, Le Soleil et la Lune, Val's, Marilyn Raboin Allies, Valérie Aubagnac, Odile & Christian Allies, Michel Ollier, Marguerite & Gilles Gace.**